

2011
RAPPORT
FINANCIER SEMESTRIEL
SANOFI



SOMMAIRE

I – COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS	2
BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF	2
BILANS CONSOLIDÉS — PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	4
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	6
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	7
NOTES ANNEXES — SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2011	8
A. BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES	8
B. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2011	13
C. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2011	42
II – RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	43
A. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2011	43
B. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2011	49
C. COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2011	50
D. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	74
E. PERSPECTIVES	75
F. ANNEXE – DÉFINITION DES DONNÉES FINANCIÈRES	77
III – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2011	79
IV – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	80

Les comptes semestriels consolidés condensés ne sont pas audités mais ont fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes selon les normes d'exercice professionnel applicables en France

I – COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS

BILANS CONSOLIDÉS — ACTIF

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2011	Au 31 décembre 2010
Immobilisations corporelles	B.2.	10 669	8 155
Écarts d'acquisition	B.3.	35 885	31 932
Autres actifs incorporels	B.3. - B.4.	24 192	12 479
Participations dans des sociétés mises en équivalence	B.5.	910	924
Actifs financiers non courants	B.6.	2 124	1 644
Impôts différés actifs	B.13.	3 178	3 051
Actif non courant		76 958	58 185
Stocks		6 264	5 020
Clients et comptes rattachés		7 709	6 507
Autres actifs courants		1 966	2 000
Actifs financiers courants		115	51
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B.9.	6 538	6 465
Actif courant		22 592	20 043
Actifs destinés à être cédés ou échangés ⁽¹⁾	B.1.2. - B.7.	44	7 036
TOTAL DE L'ACTIF		99 594	85 264

⁽¹⁾ Les actifs de Merial, présentés en *Actifs destinés à être cédés ou échangés* en 2010, ont été reclassés en 2011 sur les différentes lignes du bilan selon leur nature, conformément à IFRS 5 § 26 (voir notes B.1.2. et B.7.).

Les notes jointes en pages 8 à 42 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.



BILANS CONSOLIDÉS — PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2011	Au 31 décembre 2010
Capitaux propres – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		52 456	53 097
Capitaux propres – Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		143	191
Total des capitaux propres	B.8.	52 599	53 288
Emprunts à long terme – partie à + 1 an	B.9.	13 289	6 695
Passifs non courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	B.11.	1 390	388
Provisions et autres passifs non courants	B.12.	9 704	9 326
Impôts différés passifs	B.13.	6 560	3 808
Passif non courant		30 943	20 217
Fournisseurs et comptes rattachés		3 111	2 800
Autres passifs courants		5 967	5 624
Passifs courants liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants	B.11.	207	98
Emprunts à court terme et part à court terme de la dette à long terme	B.9.	6 753	1 565
Passif courant		16 038	10 087
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés ⁽¹⁾	B.1.2. - B.7.	14	1 672
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		99 594	85 264

⁽¹⁾ Les passifs de Merial, présentés en *Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés* en 2010, ont été reclassés en 2011 sur les différentes lignes du bilan selon leur nature, conformément à IFRS 5 § 26 (voir notes B.1.2. et B.7.).

Les notes jointes en pages 8 à 42 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.



COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2011 (6 mois)	Au 30 juin 2010 ⁽¹⁾ (6 mois)	Au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾ (12 mois)
Chiffre d'affaires	B.20.	16 128	16 205	32 367
Autres revenus		835	807	1 669
Coût des ventes		(5 214)	(4 496)	(9 398)
Marge brute		11 749	12 516	24 638
Frais de recherche et développement		(2 297)	(2 260)	(4 547)
Frais commerciaux et généraux		(4 201)	(3 955)	(8 149)
Autres produits d'exploitation		191	243	369
Autres charges d'exploitation		(168)	(141)	(292)
Amortissements des incorporels	B.3.	(1 701)	(1 802)	(3 529)
Dépréciations des incorporels	B.4.	(69)	(108)	(433)
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles ⁽²⁾	B.11.	(66)	—	—
Coûts de restructuration	B.16.	(467)	(190)	(1 384)
Autres gains et pertes, litiges ⁽²⁾	B.17.	(517)	—	(138)
Résultat opérationnel		2 454	4 303	6 535
Charges financières	B.18.	(234)	(214)	(468)
Produits financiers	B.18.	56	74	106
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence		2 276	4 163	6 173
Charges d'impôts	B.19.	(472)	(1 071)	(1 430)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		556	476	978
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 360	3 568	5 721
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants		136	147	254
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		2 224	3 421	5 467
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	B.8.6.	1 308,6	1 305,8	1 305,3
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	B.8.6.	1 313,3	1 309,3	1 308,2
– Résultat de base par action (en euros)		1,70	2,62	4,19
– Résultat dilué par action (en euros)		1,69	2,61	4,18

⁽¹⁾ Le résultat de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 § 36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir notes B.1.2. et B.7.).

⁽²⁾ Voir note A.1.3.

Les notes jointes en pages 8 à 42 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.



ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2011 (6 mois)	Au 30 juin 2010 (6 mois)	Au 31 décembre 2010 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 360	3 568	5 721
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>	2 224	3 421	5 467
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>	136	147	254
Produits et (charges) constaté(e)s directement en capitaux propres :			
• Gains et (pertes) actuariels	95	(628)	(311)
• Réévaluation de l'actif net de la quote-part d'intérêt Meril précédemment détenue	—	(5)	—
• Effet d'impôt sur les éléments ci-dessus ⁽¹⁾	(51)	192	172
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	44	(441)	(139)
• Actifs financiers disponibles à la vente	215	23	141
• Couvertures de flux de trésorerie	6	(56)	17
• Écarts de conversion	(1 748)	4 671	2 654
• Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus ⁽¹⁾	(12)	16	(20)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(1 539)	4 654	2 792
Total des produits et (charges) constaté(e)s directement en capitaux propres	(1 495)	4 213	2 653
Total des produits et (charges) enregistré(e)s au titre de la période	865	7 781	8 374
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>	739	7 618	8 109
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>	126	163	265

⁽¹⁾ Voir analyse en note B.8.7.

Les notes jointes en pages 8 à 42 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Primes, réserves et résultats accumulés	Actions propres	Stock-options et autres paiements en actions	Autres éléments constatés directement en capitaux propres	Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	Intérêts Non Contrôlants	Total des capitaux propres
Soldes au 1^{er} janvier 2010	2 637	48 448	(526)	1 696	(3 933)	48 322	258	48 580
Produits / (charges) enregistré(e)s en capitaux propres ⁽¹⁾	—	(441)	—	—	4 638	4 197	16	4 213
Résultat de la période	—	3 421	—	—	—	3 421	147	3 568
Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période	—	2 980	—	—	4 638	7 618	163	7 781
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2009 (2,40 euros par action)	—	(3 131)	—	—	—	(3 131)	—	(3 131)
Paiement de dividendes et équivalents aux Intérêts Non Contrôlants	—	—	—	—	—	—	(239)	(239)
Programme de rachats d'actions :	—	—	(321)	—	—	(321)	—	(321)
Réduction de capital	(16)	(404)	420	—	—	—	—	—
Plans de paiements en actions								
• Levée d'options	1	10	—	—	—	11	—	11
• Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat	—	—	56	—	—	56	—	56
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	58	—	58	—	58
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	(1)	—	(1)	—	(1)
Intérêts Non Contrôlants générés lors d'acquisitions	—	—	—	—	—	—	—	—
Variation des Intérêts Non Contrôlants sans perte de contrôle	—	(61)	—	—	—	(61)	(26)	(87)
Soldes au 30 juin 2010	2 622	47 842	(371)	1 753	705	52 551	156	52 707
Produits / (charges) enregistré(e)s en capitaux propres ⁽¹⁾	—	302	—	—	(1 857)	(1 555)	(5)	(1 560)
Résultat de la période	—	2 046	—	—	—	2 046	107	2 153
Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période	—	2 348	—	—	(1 857)	491	102	593
Paiement de dividendes et équivalents aux Intérêts Non Contrôlants	—	—	—	—	—	—	(68)	(68)
Plans de paiements en actions :								
• Levée d'options	—	7	—	—	—	7	—	7
• Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat	—	—	—	—	—	—	—	—
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	75	—	75	—	75
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	1	—	1	—	1
Intérêts Non Contrôlants générés lors d'acquisitions	—	—	—	—	—	—	1	1
Variation des Intérêts Non Contrôlants sans perte de contrôle	—	(28)	—	—	—	(28)	—	(28)
Soldes au 31 décembre 2010	2 622	50 169	(371)	1 829	(1 152)	53 097	191	53 288
Produits / (charges) enregistré(e)s en capitaux propres ⁽¹⁾	—	44	—	—	(1 529)	(1 485)	(10)	(1 495)
Résultat de la période	—	2 224	—	—	—	2 224	136	2 360
Total des produits / (charges) enregistré(e)s au titre de la période	—	2 268	—	—	(1 529)	739	126	865
Paiement du dividende au titre de l'exercice 2010 (2,50 euros par action)	—	(3 262)	—	—	—	(3 262)	—	(3 262)
Paiement de dividendes et équivalents aux Intérêts Non Contrôlants	—	—	—	—	—	—	(180)	(180)
Augmentation de capital - dividendes versés en actions ⁽²⁾	76	1 814	—	—	—	1 890	—	1 890
Programme de rachat d'actions ⁽³⁾	—	—	(113)	—	—	(113)	—	(113)
Plans de paiements en actions :								
• Levée d'options	2	26	—	—	—	28	—	28
• Emission d'actions gratuites ⁽⁴⁾	1	(1)	—	—	—	—	—	—
• Produits de cession d'actions propres liés aux options d'achat	—	—	1	—	—	1	—	1
• Valeur des services obtenus des salariés	—	—	—	68	—	68	—	68
• Effet d'impôts lié à la levée d'options	—	—	—	3	—	3	—	3
Variation des Intérêts Non Contrôlants sans perte de contrôle	—	5	—	—	—	5	6	11
Soldes au 30 juin 2011	2 701	51 019	(483)	1 900	(2 681)	52 456	143	52 599

(1) Voir note B.8.7.

(2) Voir note B.8.2.

(3) Voir note B.8.3.

(4) Voir note B.8.1.

Les notes jointes en pages 8 à 42 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.



TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Au 30 juin 2011 (6 mois)	Au 30 juin 2010 ⁽¹⁾ (6 mois)	Au 31 décembre 2010 ⁽¹⁾ (12 mois)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi		2 224	3 421	5 467
Part des Intérêts Non Contrôlants hors BMS ⁽²⁾		12	9	17
Résultats des sociétés mises en équivalence nets des dividendes reçus ou assimilés		8	52	52
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		2 925	2 414	5 129
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs non courants nettes d'impôts ⁽³⁾		(35)	(81)	(111)
Variation des impôts différés		(983)	(275)	(1 511)
Variation des provisions		356	(229)	461
Coût des avantages accordés (stock-options et autres paiements en actions)		68	58	133
Impact de la consommation des stocks acquis réévalués à la juste valeur (Gains) et pertes latents		264	134	142
		(59)	208 ⁽⁷⁾	245 ⁽⁷⁾
Marge brute d'autofinancement		4 780	5 711	10 024
(Augmentation) / diminution des stocks		(345)	(422)	(386)
(Augmentation) / diminution des clients et comptes rattachés		(375)	(463)	(96)
Augmentation / (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		27	3	59
Variation des autres actifs courants, actifs financiers courants et autres passifs courants		(182)	(457)	272
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles⁽⁴⁾		3 905	4 372	9 873
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	B.2. – B.3.	(832)	(786)	(1 662)
Acquisitions de titres consolidés, nettes de la trésorerie acquise	B.1.	(13 444)	(1 357)	(1 659)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		(23)	(41)	(74)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants nets d'impôts ⁽⁵⁾		71	75	136
Variation des prêts et autres actifs financiers		361	(29)	(216)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(13 867)	(2 138)	(3 475)
Augmentation de capital Sanofi ⁽⁶⁾	B.8.	28	11	18
Dividendes versés :				
• aux Actionnaires de Sanofi ⁽⁶⁾		(1 372)	(3 131)	(3 131)
• aux Intérêts Non Contrôlants (hors BMS) ⁽²⁾		(11)	(5)	(7)
Transactions avec Intérêts Non Contrôlants hors dividendes		—	(96)	(97)
Nouveaux emprunts à plus d'un an	B.9.1.	7 810	527	505
Remboursements d'emprunts à plus d'un an	B.9.1.	(713)	(440)	(1 984)
Variation nette des emprunts à moins d'un an		4 309	(316)	314
Acquisitions d'actions propres		(113)	(321)	(321)
Cessions d'actions propres, nettes d'impôts		1	57	57
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		9 939	(3 714)	(4 646)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change		(50)	156	55
Incidence liée à la trésorerie de Merial⁽¹⁾		146	—	—
Variation nette de la trésorerie⁽¹⁾		73	(1 324)	1 807
Trésorerie à l'ouverture		6 465	4 692	4 692
Trésorerie à la clôture	B.9.	6 538	3 221	6 465

(1) Suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante, les lignes du tableau de flux de trésorerie présentées pour les périodes comparatives (2010) incluent les flux financiers des activités opérationnelles, d'investissement et de financement de Merial. La trésorerie de Merial a été présentée au bilan en **Actifs destinés à être cédés ou échangés** aux 31 décembre 2009 et 2010 ainsi qu'au 30 juin 2010.

– Variation nette de la trésorerie excluant Merial	(1 471)	1 773
– Variation nette de la trésorerie de Merial	147	34
– Variation nette de la trésorerie y compris Merial	(1 324)	1 807

(2) Voir note C.1. aux états financiers au 31 décembre 2010.

(3) Y compris actifs financiers disponibles à la vente.

(4) Dont au titre de :

– Impôts payés	(1 460)	(1 718)	(3 389)
– Intérêts payés	(211)	(204)	(475)
– Intérêts reçus	62	28	62
– Dividendes reçus des sociétés non consolidées	3	3	3

(5) Immobilisations corporelles, incorporelles, titres de sociétés consolidées et autres actifs financiers non courants.

(6) Les montants relatifs à l'augmentation de capital et aux dividendes versés aux actionnaires de Sanofi sont présentés nets du montant des dividendes versés en actions, ce versement ne donnant pas lieu à un flux financier.

(7) Dégagés principalement sur la conversion des excédents nets de trésorerie en dollar US des filiales américaines, placés auprès de la holding (Sanofi).

Les notes jointes en pages 8 à 42 font partie intégrante des comptes semestriels consolidés condensés.

PRÉAMBULE

Sanofi est un leader mondial et diversifié de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi possède des atouts fondamentaux dans le domaine de la santé avec six plateformes de croissance : les marchés émergents, la prise en charge du diabète, les vaccins humains, la santé grand public, la santé animale et les produits innovants.

A l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du 6 mai 2011, les actionnaires du Groupe ont approuvé le changement de dénomination sociale de notre entreprise de sanofi-aventis en Sanofi.

Sanofi, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe 174, avenue de France - 75013 Paris.

Sanofi est cotée à Paris (Euronext : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Les comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2011 ont été examinés par le conseil d'administration de Sanofi, qui s'est réuni le 27 juillet 2011.

A. BASES DE PRÉPARATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET PRINCIPES COMPTABLES

A.1. Bases de préparation des comptes semestriels consolidés et principes comptables

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière condensée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2010.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2011 sont conformes au référentiel adopté par l'Union européenne et au référentiel publié par l'IASB. Les principes comptables appliqués pour le 30 juin 2011 sont identiques à ceux détaillés dans les notes aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2010, à l'exception des changements détaillés dans les notes A.1.1. et A.1.3.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 30 juin 2011 est disponible à la rubrique Interprétations et Normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

A.1.1. Nouvelles normes et amendements applicables

- La norme 2010 d'Amélioration des IFRS, est applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 et a été adoptée par l'Union européenne en février 2011. Les amendements de la norme IAS 34, États financiers intermédiaires, précisent notamment que les états financiers intermédiaires doivent présenter les événements et transactions significatifs de la période afin de permettre la compréhension de la performance et des changements constatés dans les états financiers par rapport aux derniers comptes annuels publiés. Les états financiers intermédiaires du Groupe sont déjà conformes à cet objectif. La norme d'amélioration des IFRS est sans impact sur les états financiers du Groupe.
- L'IASB a publié en juin 2011 un amendement de la norme IAS 1, Présentation des états financiers. Ce texte applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, n'a pas encore été adopté par l'Union européenne, mais peut cependant être appliqué dans la mesure où il ne contredit pas les textes actuels. En effet, cet amendement requiert de présenter séparément les éléments de produits et charges constatés directement en capitaux propres pouvant être reclassés en compte de résultat de ceux qui ne le peuvent

pas. Le Groupe a appliqué cet amendement par anticipation dans les états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2011.

- Les autres normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 et publiés en 2010 ou avant sont décrits dans la note B.28. aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et n'ont pas eu d'incidence significative sur l'information financière semestrielle consolidée au 30 juin 2011.

A.1.2. Nouvelles normes, interprétations et amendements publiés au cours du premier semestre 2011

L'IASB a publié en mai 2011 les cinq textes suivants, qui visent à améliorer les principes d'établissement des comptes consolidés et d'information à fournir pour les accords conjoints et tout type d'entité dans laquelle une entité a une implication :

- La norme IFRS 10, États financiers consolidés, remplace la norme IAS 27, États financiers consolidés et individuels, pour la partie relative aux états financiers consolidés, et l'interprétation SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc. Cette norme redéfinit la notion de contrôle. L'analyse de l'impact de cette norme, en particulier sur le périmètre de consolidation du Groupe, est en cours.
- La norme IFRS 11, Accords de partenariats, remplace la norme IAS 31, Participations dans des co-entreprises, et l'interprétation SIC-13, Entités contrôlées en commun - apports non monétaires par des co-entrepreneurs. Cette norme établit les principes de comptabilisation des accords conférant un contrôle conjoint sur une activité (« joint operation ») ou une entité (« joint venture »). Le classement entre ces deux modèles dépend des droits liés aux actifs et des obligations liées aux passifs de chaque partie dans le cadre de l'accord contractuel établissant le contrôle conjoint. IFRS 11 supprime l'option de l'intégration proportionnelle. Le Groupe n'avait pas recours à cette option. L'analyse des impacts de cette norme est en cours, le Groupe ne s'attendant pas à ce que les états financiers en soient significativement modifiés.
- La norme IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts dans les autres entités, regroupe l'ensemble des informations à fournir lorsqu'une entité détient des participations dans des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées, quel que soit le niveau de contrôle ou d'influence exercé sur l'entité. S'agissant d'une norme sur les informations à fournir pour ces entités, elle n'aura pas d'impact sur les comptes du Groupe.

Les deux normes IAS 27, États financiers consolidés et individuels, et IAS 28, Participation dans des entreprises associées, ont été révisées pour être conformes aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.

- La norme amendée IAS 27, États financiers individuels, comportera désormais uniquement les dispositions à appliquer pour comptabiliser les participations dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées lorsqu'une entité présente des états financiers individuels établis selon les normes IFRS.
- La norme IAS 28 amendée, Participation dans des entreprises associées et co-entreprises, devra être appliquée à la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et dans des co-entreprises (« joint ventures ») au sens de la norme IFRS 11.

Ces nouveaux textes sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2013, une application anticipée des cinq textes simultanément étant possible sous réserve de leur adoption à l'Union européenne, non encore intervenue à cette date.

- L'IASB et le FASB ont publié conjointement en mai 2011 une norme proposant notamment une définition commune de la juste valeur et un guide d'application. Cette norme, IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » dans le référentiel IFRS, précise également l'information à fournir afin que les utilisateurs des états financiers puissent appréhender les modalités d'appréciation de cette juste valeur. Cette norme ne modifie pas le champ d'application de la juste valeur. Cette norme est applicable de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013.

- L'IASB a publié en juin 2011 la norme IAS 19 amendée. Ce texte est applicable de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013. Ce texte apporte notamment les changements suivants :

- Il supprime l'option permettant un étalement des écarts actuariels selon la méthode du « corridor ». La nouvelle norme rend obligatoire la comptabilisation de la totalité des gains et pertes actuariels en produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres. Le Groupe applique déjà cette méthode.
- Il modifie les modalités d'évaluation de l'hypothèse de rentabilité à long terme pour les fonds investis (actifs du régime), qui sera basée sur le taux d'actualisation permettant d'évaluer la valeur actuelle des engagements. La méthode appliquée actuellement est basée sur le taux de rendement attendu de ces actifs.
- Il élimine l'étalement du coût des services passés non acquis : tous les coûts complémentaires liés à des services passés seront comptabilisés immédiatement en résultat, y compris pour leur partie non définitivement acquise.

L'analyse de l'impact de cette norme sur les états financiers du Groupe est en cours.

Aucun des textes publiés au cours du premier semestre 2011 n'a encore été adopté par l'Union européenne.

A.1.3. Mise à jour des principes comptables au 30 juin 2011

Les principes comptables du Groupe décrits dans la partie B des notes aux états financiers au 31 décembre 2010 ont été mis à jour selon les modalités décrites ci-dessous.

- **Regroupements d'entreprises**

- La norme IFRS 3 révisée ne précise pas le traitement comptable d'une contrepartie éventuelle liée à un regroupement d'entreprises réalisé par une entité, préalablement à la date de prise de contrôle de cette entité et comptabilisée au passif dans son bilan. Le traitement comptable appliqué à ce passif par le Groupe est le suivant : évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition dans le compte **Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants**. Ce traitement est cohérent avec le traitement des compléments de prix éventuels de l'acquéreur.
- Les variations de juste valeur des compléments de prix éventuels, présents dans l'entité acquise ou accordés lors d'un regroupement d'entreprises et initialement comptabilisés au passif, sont comptabilisées en résultat conformément aux principes décrits dans la note B.3.1. aux états financiers au 31 décembre 2010. Ces ajustements sont présentés séparément au compte de résultat sur la ligne **Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles**. Cette ligne inclut également l'impact de la désactualisation et les effets liés aux variations de cours des devises, lorsque le passif est libellé dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité concernée.

▪ Actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Les dispositions de la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, sont décrites dans la note B.7. des états financiers au 31 décembre 2010. En cas de modifications apportées à un plan de cession, mettant fin au classement de l'actif comme détenu en vue de la vente, les dispositions d'IFRS 5 sont les suivantes :

- Les actifs et passifs précédemment classés en actifs et passifs destinés à être cédés sont reclassés sur les lignes appropriées du bilan, sans retraitement des périodes comparatives ;
- Chacun de ces actifs est évalué au montant le plus bas entre :
 - (a) sa valeur comptable avant la classification de l'actif comme destiné à être cédé, ajustée au titre de tout amortissement ou réévaluation qui aurait été comptabilisé si l'actif n'avait pas été classé comme destiné à être cédé ; et
 - (b) sa valeur recouvrable à la date du reclassement.

Le montant lié au rattrapage des amortissements et dépréciations non constatés pendant la période de classement des actifs non courants en actifs destinés à être cédés est présenté sur la même ligne du compte de résultat que celle dédiée aux pertes de valeurs éventuellement constatées lors d'un classement d'actifs en actifs destinés à être cédés et aux résultats de cession de ces actifs. Dans le compte de résultat consolidé, ces impacts sont présentés sur la ligne **Autres gains et pertes, litiges**.

- Le résultat de l'activité, précédemment considérée comme destinée à être abandonnée ou échangée, présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat doit être reclassé et inclus dans le résultat des opérations poursuivies pour toutes les périodes présentées.
- De plus, les éléments de l'information sectorielle fournis en annexe en application de la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, et relatifs au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie (acquisitions d'actifs non courants) doivent également être retraités pour toutes les périodes précédentes présentées.

▪ Autres gains et pertes, litiges

Cette ligne remplace la ligne **Résultat de cessions, litiges** définie dans la note B.20.2. aux états financiers au 31 décembre 2010.

Cette ligne inclut l'impact de transactions significatives, inhabituelles par leur nature et leur montant, et que le Groupe considère nécessaire de présenter distinctement au compte de résultat afin d'améliorer la pertinence des états financiers.

La ligne **Autres gains et pertes, litiges** comprend les éléments suivants :

- les plus ou moins values de cessions majeures d'actifs corporels, incorporels, d'actifs (ou de groupes d'actifs et de passifs) destinés à être cédés ou d'activités au sens de la norme IFRS 3 révisée, non considérées comme des coûts de restructuration ;
- les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur d'actifs (ou de groupes d'actifs et de passifs) destinés à être cédés, non considérées comme des coûts de restructuration ;
- les charges liées au reclassement des actifs non courants antérieurement comptabilisés en actifs destinés à être cédés, dont les montants portent sur des périodes déjà publiées ;
- les gains sur acquisitions avantageuses ; et
- les coûts et provisions relatifs aux litiges majeurs.

A.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert également, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- les montants déduits des ventes au titre des retours attendus, ainsi qu'au titre des rétrocessions et des réductions de prix accordées ;
- le montant des provisions relatives aux litiges produits ;
- la dépréciation des actifs corporels, des actifs incorporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- le montant des engagements de retraite ;
- le montant des provisions pour restructuration, litiges, risques fiscaux et environnementaux ;
- et la valorisation des paiements conditionnels.

Par ailleurs, dans le cadre de l'information financière semestrielle et conformément à IAS 34, la charge d'impôts du Groupe a été déterminée sur la base du taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice. Ce taux est appliqué au **Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence**. Le taux effectif d'imposition estimé au titre de l'exercice est déterminé sur la base des taux d'impôts qui seront applicables et des prévisions de résultat avant impôts des juridictions fiscales du Groupe.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

A.3. Saisonnalité

Les activités du Groupe ne présentent pas de variation saisonnière significative.

B. ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2011

B.1. Impact des variations de périmètre et modification du traitement de Merial

B.1.1. Principales variations de périmètre

Les principales variations de périmètre du premier semestre 2011 sont les suivantes :

- Genzyme

Au 30 juin 2011, Genzyme Corporation (Genzyme) est une filiale entièrement détenue par Sanofi.

Genzyme, dont les titres étaient cotés au marché NASDAQ, est un groupe de biotechnologies dont la société mère est basée à Cambridge dans l'état du Massachusetts (États-Unis). Les domaines d'activités de Genzyme sont principalement les maladies rares, l'endocrinologie rénale, l'oncologie et la biochirurgie. En 2010, le chiffre d'affaires de Genzyme s'est élevé à environ 4 milliards de dollars US. Le groupe emploie près de 10 000 personnes et opère sur environ 70 sites.

Par cette acquisition, Sanofi étend sa présence dans les biotechnologies et compte faire de Genzyme son centre mondial d'excellence dans les maladies rares.

Sanofi a pris le contrôle de Genzyme le 4 avril 2011, date de finalisation de l'offre publique d'achat portant sur toutes les actions ordinaires en circulation de Genzyme Corporation, au prix de 74 dollars US en numéraire par action. En outre, dans le cadre de cette acquisition, Sanofi a émis au bénéfice des actionnaires de Genzyme, pour chaque action détenue, un certificat de valeur conditionnelle (*contingent value right* - CVR).

Le CVR donne à son détenteur le droit de recevoir des paiements en numéraire complémentaires si certains événements concernant le Lemtrada™ (nom de marque soumis aux autorités de santé pour alemtuzumab) se réalisent sur une période déterminée, ou si certains niveaux de production concernant le Cerezyme® et le Fabrazyme® sont atteints en 2011. Selon les termes du contrat de CVR, ces certificats expirent le 31 décembre 2020 ou plus tôt si le quatrième événement lié aux ventes de Lemtrada™ est atteint. Les événements et paiements ne peuvent intervenir qu'une fois et peuvent être résumés, par CVR, comme suit :

- 1 dollar US si certains niveaux de production du Cerezyme®/Fabrazyme® sont atteints au cours de l'année 2011 ;
- 1 dollar US lors de l'autorisation finale du Lemtrada™ pour le traitement de la sclérose en plaques par la *Food and Drug Administration* américaine, le 31 mars 2014 au plus tard ;
- 2 dollars US si le niveau de ventes nettes du Lemtrada™ suivant le lancement dépasse un total de 400 millions de dollars US sur certaines périodes et certains territoires spécifiés ;
- 3 dollars US si ces ventes nettes dans le monde sur une période de quatre trimestres calendaires sont supérieures ou égales à 1,8 milliard de dollars US ;
- 4 dollars US si ces ventes nettes dans le monde sur une période de quatre trimestres calendaires sont supérieures ou égales à 2,3 milliards de dollars US ;
- 3 dollars US si ces ventes nettes dans le monde sur une période de quatre trimestres calendaires sont supérieures ou égales à 2,8 milliards de dollars US.

Sanofi a émis 291 millions de CVR (représentant un engagement maximum de 4,1 milliards de dollars US) qui sont inscrits sur le marché NASDAQ sous le mnémo « GCVRZ » et sont cotés depuis le 4 avril 2011. La valeur cotée du CVR, à cette date, s'élevait à 2,35 dollars US, base sur laquelle a été déterminée la juste valeur globale du complément de prix conditionnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée (voir note B.3.1. aux états financiers au 31 décembre 2010), les contreparties éventuelles sont comptabilisées à leur juste valeur dès la date d'acquisition. Elles sont donc prises en compte dans le prix d'acquisition, en échange du contrôle de Genzyme, pour la détermination de l'écart d'acquisition et constituent un passif présenté au bilan sur la ligne **Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants**.

L'affectation provisoire du prix d'acquisition est la suivante :

(en millions d'euros)	Juste valeur à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	2 033
Actifs incorporels	10 521
Actifs financiers non courants	106
Stocks	927
Clients et comptes rattachés	770
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 267
Emprunts à long terme et à court terme	(836)
Passif lié au complément de prix « Bayer »	(582)
Fournisseurs et comptes rattachés	(298)
Impôts différés	(2 502)
Autres actifs et passifs	(148)
Actif net de Genzyme au 4 avril 2011	11 258
Écart d'acquisition	3 556
Prix d'acquisition	14 814⁽¹⁾

(1) Incluant la valorisation des CVRs à la date d'acquisition pour un montant de 481 millions d'euros

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises préalable à sa prise de contrôle par Sanofi, Genzyme a acquis, en mai 2009, auprès de Bayer Schering Pharma A.G (Bayer) des droits de développement et les droits mondiaux de commercialisation de l'alemtuzumab, sous le nom de Lemtrada™, molécule actuellement en développement dans le traitement de la sclérose en plaques. Genzyme a également acquis les droits concernant les produits Campath®, Fludara® et Leukine®. En échange, Bayer est en droit de recevoir les paiements potentiels suivants :

- un pourcentage des ventes d'alemtuzumab pour un montant total maximum de 1 250 millions de dollars US ou pendant une période limitée à dix ans, selon la première condition atteinte ;
- un pourcentage des ventes agrégées des produits Campath®, Fludara® et Leukine® pour un montant total maximum de 500 millions de dollars US (dont 230 millions de dollars US déjà réglés à la date d'acquisition) ou pendant une période limitée à huit ans, selon la première condition atteinte ;
- des paiements d'étapes sur les ventes annuelles de 2011 à 2013 des produits Campath®, Fludara® et Leukine®, pour un montant maximum de 150 millions de dollars US ;
- des paiements d'étapes basés sur les ventes mondiales d'alemtuzumab, à compter de 2021, si certains niveaux de chiffre d'affaires sont atteints, à moins que Genzyme n'exerce un droit de rachat de ces paiements d'étapes au moyen d'un règlement unique pour un montant maximum de 900 millions de dollars US.

Ce complément de prix conditionnel est évalué à sa juste valeur au 4 avril 2011, et fait l'objet d'une comptabilisation au passif dans le bilan sur la ligne **Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants**. Ce montant est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture. L'impact lié à cet ajustement est comptabilisé en résultat, sur la ligne **Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles**, au même titre que les autres compléments de prix relatifs à des regroupements d'entreprises (voir note A.1.3.).

L'écart d'acquisition représente notamment le portefeuille de produits futurs en phase de recherche et développement amont non identifiés individuellement à la date d'acquisition, la capacité à renouveler le portefeuille de produits existants en s'appuyant sur une structure spécialisée et les compétences scientifiques du personnel de Genzyme, ainsi que par un ensemble de facteurs bénéfiques liés au regroupement de Sanofi et Genzyme, tels que notamment les avantages tirés de la création de nouvelles plateformes de croissance et des synergies futures attendues. En outre, l'écart d'acquisition généré sur cette opération ne donne pas lieu à déduction fiscale.

L'écart d'acquisition est déterminé sur la base des justes valeurs provisoires des actifs et des passifs identifiés lors de l'acquisition, et sera ajusté, en cas de modification de ces valeurs en lien avec la situation existante à la date d'acquisition, au plus tard dans un délai de douze mois après cette date. Ces modifications de juste valeur pourront concerner les actifs corporels et incorporels, ainsi que les stocks, à la suite de la finalisation des travaux d'évaluation et l'achèvement des inventaires physiques. Le montant des provisions pourra être également modifié dans le cadre de la poursuite des travaux d'identification et de valorisation des passifs et passifs éventuels, essentiellement liés à des risques fiscaux et environnementaux ainsi qu'à des cas de litiges. Le montant des impôts différés pourra également donner lieu à des ajustements au cours de ce délai d'affectation.

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des activités (voir définition en note B.20. « Information sectorielle ») de Genzyme s'élèvent respectivement à 796 millions d'euros et 197 millions d'euros. La contribution de l'entité Genzyme au résultat net consolidé est de (216) millions d'euros (montant incluant les charges de la période liées à la mise à la juste valeur des actifs lors de leur comptabilisation à la date d'acquisition). Au cours du premier semestre 2011, le chiffre d'affaires de Genzyme s'établit à 1 518 millions d'euros.

Les frais liés à l'acquisition enregistrés en résultat au cours de la période s'élèvent à 65 millions d'euros, principalement comptabilisés sur la ligne **Autres charges d'exploitation**.

L'impact lié à cette acquisition reflété sur la ligne **Acquisitions de titres consolidés, nettes de la trésorerie acquise** dans le tableau des flux de trésorerie est un décaissement de 13,1 milliards d'euros.

- **BMP Sunstone**

Sanofi a clôturé le 24 février 2011 l'opération d'acquisition de 100% de BMP Sunstone Corporation, une société pharmaceutique, précédemment cotée au NASDAQ, qui développe un portefeuille de produits de marque et des articles de parapharmacie en Chine. A travers BMP Sunstone, le Groupe fabrique des produits pédiatriques et des produits de santé pour les femmes vendus dans les pharmacies du pays.

L'affectation provisoire du prix d'acquisition est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Juste valeur à la date d'acquisition
Immobilisations corporelles	17
Actifs incorporels	199
Stocks	5
Autres actifs et passifs	(42)
Impôts différés	(129)
Actif net de BMP Sunstone au 24 février 2011	50
Écart d'acquisition	334
Prix d'acquisition	384

Depuis la date de prise de contrôle, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des activités (voir définition en note B.20. « Information sectorielle ») des entités BMP Sunstone s'élèvent respectivement à 11 millions d'euros et (2) millions d'euros. La contribution des entités BMP Sunstone au résultat net consolidé est de (11) millions d'euros (montant incluant les charges de la période liées à la mise à la juste valeur des actifs à la date d'acquisition).

L'écart d'acquisition résiduel se justifie notamment par les avantages tirés de la création d'une nouvelle plateforme de croissance Santé grand public en Chine favorisant le lancement de nouvelles extensions de produits relatifs à des marques actuelles et l'accès à certains marchés en Chine, ainsi que par des synergies futures attendues liées au regroupement de Sanofi et BMP Sunstone. Ce montant ne donne pas lieu à déduction fiscale.

Les frais liés à l'acquisition enregistrés en résultat au cours de la période s'élèvent à 4 millions d'euros, principalement comptabilisés sur la ligne **Autres charges d'exploitation**.

B.1.2. Merial

En mars 2010, Sanofi avait exercé son option pour réunir Merial et Intervet/Schering-Plough, les divisions santé animale de Sanofi et de Merck, dans une nouvelle coentreprise détenue à parité avec Merck. En conséquence, la totalité des actifs et passifs de Merial étaient présentés respectivement sur les lignes **Actifs destinés à être cédés ou échangés** et **Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés** et le résultat de Merial était présenté sur la ligne **Résultat net de l'activité Merial destinée à être échangée**, en application de la norme IFRS 5 (voir notes B.7. et D.8.1. aux états financiers au 31 décembre 2010).

Cependant, le 22 mars 2011, Merck et Sanofi ont annoncé la fin de l'accord visant à créer une nouvelle coentreprise dans la santé animale et la décision de maintenir deux entités séparées, Merial et Intervet/Schering-Plough, opérant de manière indépendante. Cette décision s'explique principalement par la complexité de la mise en œuvre de la transaction, liée à la fois à la nature et à la taille des cessions anticipées ainsi qu'à la durée nécessaire au processus de révision par les autorités de la concurrence au niveau mondial.

En conséquence, la participation de Sanofi dans Merial n'est plus présentée séparément au bilan et au compte de résultat consolidés, depuis le 1^{er} janvier 2011. En application d'IFRS 5 (voir note A.1.3.), les modalités de ce changement de traitement comptable sont les suivantes :

- Au 30 juin 2011, les actifs et les passifs de Merial sont présentés sur les lignes appropriées du bilan en fonction de leur nature, sans retraitement de la présentation du bilan au 31 décembre 2010.
- Le résultat de l'activité Merial présenté sur la ligne **Résultat net de l'activité Merial destinée à être échangée** dans les états financiers précédemment publiés a été reclassé et est inclus dans le résultat des opérations poursuivies pour toutes les périodes présentées.
- Les actifs de Merial sont évalués depuis le 1^{er} janvier 2011 à leur valeur comptable avant classement en actifs destinés à être cédés, ajustée de tout amortissement ou dépréciation qui auraient été comptabilisés si l'actif n'avait jamais été classé comme destiné à être cédé.
- La charge résultant du rattrapage des dotations aux amortissements, pour la période du 18 septembre 2009 au 31 décembre 2010, s'élève à 517 millions d'euros et est présentée au compte de résultat sur la ligne **Autres gains et pertes, litiges**.
- Les dotations aux amortissements à compter du 1^{er} janvier 2011 sont présentées dans la lignes du compte de résultat correspondant à la nature ou la destination selon les principes appliqués aux activités poursuivies.
- En outre, cette décision met fin à l'engagement de Sanofi de payer à Merck un montant de 250 millions de dollars US, afin d'établir une coentreprise détenue à parité, ainsi que le complément du montant de 750 millions de dollars US prévu dans l'accord signé le 29 juillet 2009.

Les impacts liés au reclassement du résultat net de l'activité Merial de 198 millions d'euros au 30 juin 2010 et de 386 millions d'euros au 31 décembre 2010 sur les lignes du résultat des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 § 36, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2010 (6 mois)	Au 31 décembre 2010 (12 mois)
Chiffre d'affaires	1 037	1 983
Autres revenus	9	18
Coût des ventes	(391)	(681)
Marge brute	655	1 320
Frais de recherche et développement	(70)	(146)
Frais commerciaux et généraux	(296)	(582)
Autres produits d'exploitation	7	10
Autres charges d'exploitation	(1)	(16)
Coûts de restructuration	—	(12)
Résultat opérationnel	295	574
Charges financières	—	(1)
Produits financiers	—	1
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	295	574
Charges d'impôts	(97)	(188)
Résultat net	198	386

B.2. Immobilisations corporelles

Les acquisitions d'immobilisations corporelles du premier semestre 2011 s'élèvent à 588 millions d'euros. Elles reflètent les investissements réalisés dans le secteur de la pharmacie pour 425 millions d'euros, principalement dans le domaine industriel (199 millions d'euros) et dans la construction et l'équipement de sites de recherche (57 millions d'euros). Ce montant comprend également les acquisitions réalisées par Genzyme depuis sa date d'acquisition pour un montant de 89 millions d'euros. Le secteur des Vaccins contribue aux acquisitions d'immobilisations du semestre à hauteur de 137 millions d'euros. Le secteur de la Santé Animale contribue aux acquisitions d'immobilisations du semestre à hauteur de 26 millions d'euros.

L'impact des effets de périmètre du premier semestre 2011 s'élève à 2 052 millions d'euros, et résulte principalement de l'intégration de Genzyme au 4 avril 2011.

Les immobilisations corporelles relatives à Merial s'établissent à 632 millions d'euros au 30 juin 2011.

Les commandes fermes d'immobilisations s'élèvent à 530 millions d'euros au 30 juin 2011.

B.3. Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles ont varié au cours du premier semestre 2011 de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Recherche acquise Aventis	Autre recherche acquise	Produits commercialisés Aventis	Produits marques autres droits	Logiciels et progiciels	Total autres actifs incorporels
Valeur brute au 1^{er} janvier 2011	2 269	1 564	31 797	5 493	740	41 863
Merial ⁽¹⁾	—	674	—	3 235	70	3 979
Variations de périmètre	—	2 168	—	8 480	56	10 704
Acquisitions/augmentations	—	49	—	14	28	91
Cessions/diminutions	—	—	—	(2)	—	(2)
Différences de conversion	(87)	(145)	(1 375)	(486)	(22)	(2 115)
Transferts	(167)	(351)	167	351	2	2
Valeur brute au 30 juin 2011	2 015	3 959	30 589	17 085	874	54 522
Amortissements et dépréciations au 1 ^{er} janvier 2011	(1 540)	(140)	(24 955)	(2 147)	(602)	(29 384)
Dotations aux amortissements ⁽²⁾	—	—	(1 044)	(1 069)	(55)	(2 168)
Dépréciations nettes	—	(27)	(21)	(21)	—	(69)
Différences de conversion	61	9	1 111	94	18	1 293
Transferts	—	—	—	—	(2)	(2)
Amortissements et dépréciations au 30 juin 2011	(1 479)	(158)	(24 909)	(3 143)	(641)	(30 330)
Valeur nette au 1 ^{er} janvier 2011	729	1 424	6 842	3 346	138	12 479
Valeur nette au 30 juin 2011	536	3 801	5 680	13 942	233	24 192

⁽¹⁾ Cette ligne inclut les autres actifs incorporels de Merial précédemment présentés en *Actifs destinés à être cédés ou échangés*, qui ont été reclassés suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante.

⁽²⁾ Y compris charge liée au rattrapage au titre de 2009 et 2010 des amortissements des actifs incorporels de Merial, précédemment classés en *Actifs destinés à être cédés ou échangés* et présentés sur la ligne *Autres gains et pertes, litiges* du compte de résultat.

L'allocation provisoire du prix d'acquisition de Genzyme a conduit à la comptabilisation initiale d'actifs incorporels pour un montant total de 10 521 millions d'euros à la date d'acquisition (voir note B.1.1.). Ces actifs comprennent des produits commercialisés pour un montant de 8 149 millions d'euros, qui concernent les produits des activités maladies rares (Cerezyme[®], Fabrazyme[®] et Myozyme[®] principalement), endocrinologie rénale (Renagel[®] principalement), biochirurgie (SynVisc[®] principalement) et oncologie. En outre, le montant des actifs relatifs aux projets de Recherche et Développement en cours de Genzyme s'élève à 2 168 millions d'euros. La marque Genzyme a été évaluée à 147 millions d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles hors logiciels du premier semestre 2011 s'élèvent à 63 millions d'euros.

Une partie de la recherche acquise a été mise en service et fait l'objet d'un amortissement à compter de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché. Il s'agit principalement de Jevtana[®] (cabazitaxel) dans l'Union européenne et de Certifect[™] (Merial) aux Etats-Unis et dans l'Union européenne.

La variation des écarts d'acquisition s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Soldes au 1^{er} janvier 2011	31 958	(26)	31 932
Ecart d'acquisition Merial ⁽¹⁾	1 210	—	1 210
Ecart d'acquisition Genzyme (provisoire)	3 556	—	3 556
Autres variations de périmètre	346	—	346
Différences de conversion	(1 159)	—	(1 159)
Soldes au 30 juin 2011	35 911	(26)	35 885

⁽¹⁾ Précédemment présenté en *Actifs destinés à être cédés ou échangés*, reclassé suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough).

La ligne « Autres variations de périmètre » comprend notamment l'écart d'acquisition de BMP Sunstone.

B.4. Dépréciation des actifs incorporels

Au 30 juin 2011, le résultat des tests de dépréciation réalisés en application de la norme IAS 36, Dépréciation d'actifs, a conduit à enregistrer une charge de 69 millions d'euros, principalement liée à l'accord Metabolex (20 millions d'euros).

B.5. Participations dans des sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence comprennent les entreprises associées et les coentreprises (voir note B.1. aux états financiers au 31 décembre 2010).

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	% de participation	30 juin 2011	31 décembre 2010
Sanofi Pasteur MSD	50,0	332	343
InfraServ Höchst	31,2	88	92
Entités et sociétés gérées par Bristol-Myers Squibb ⁽¹⁾	49,9	257	265
Financière des Laboratoires de Cosmétologie Yves Rocher	39,1	140	128
Autres participations	—	93	96
Total		910	924

⁽¹⁾ Dans le cadre des accords avec BMS (voir note C.1. aux états financiers consolidés au 31 décembre 2010), la part du Groupe dans l'actif net des sociétés détenues majoritairement par BMS est enregistrée en **Participations dans des sociétés mises en équivalence**.

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence de Genzyme ne sont pas significatives.

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre le Groupe et des sociétés qui sont consolidées par mise en équivalence, considérées comme des parties liées. Le tableau ci-dessous reprend les principales transactions de la période et soldes avec les parties liées au 30 juin 2011 :

(en millions d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010	31 décembre 2010
Ventes	289	273	541
Redevances ⁽¹⁾	664	640	1 324
Créances clients ⁽¹⁾	452	507	441
Achats	118	114	227
Dettes fournisseurs	30	15	22
Autres dettes ⁽¹⁾	485	371	350

⁽¹⁾ Ces postes enregistrent essentiellement les transactions avec les sociétés et entités gérées par BMS.

B.6. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent principalement :

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 174	816
Engagements de retraite financés d'avance	8	4
Prêts et avances à long terme	554	483
Actifs comptabilisés selon l'option juste valeur	115	121
Instruments financiers dérivés	273	220
Total	2 124	1 644

⁽¹⁾ Dont 15,8 millions de titres de la société Regeneron Pharmaceuticals, valorisés au cours de bourse du 30 juin 2011 à 621 millions d'euros contre 389 millions d'euros au 31 décembre 2010.

B.7. Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés

Les actifs destinés à être cédés ou échangés et les passifs relatifs à ces actifs se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Merial	—	7 019
Autres	44	17
Total des actifs destinés à être cédés ou échangés	44	7 036
Merial	—	1 672
Autres	14	—
Total des passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	14	1 672

Comme expliqué dans la note A.1.3., les actifs et passifs de Merial ne sont plus classés en **Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés** mais présentés sur chaque ligne du bilan en fonction de leur nature.

B.8. Capitaux propres consolidés

B.8.1. Capital

Le capital s'élève à 2 700 755 372 euros et est constitué de 1 350 377 686 actions de 2 euros.

Le détail des actions propres détenues par le Groupe se présente comme suit :

	Nombre d'actions (en millions)	%
30 juin 2011	8,2	0,61%
31 décembre 2010	6,1	0,46 %
30 juin 2010	6,1	0,46 %
1 ^{er} janvier 2010	9,4	0,71 %

A la suite des levées d'options de souscription d'actions Sanofi, 653 685 actions ont été émises sur le premier semestre 2011.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'actions gratuites France de 2009, 585 782 actions gratuites devenues définitives ont été émises en mars 2011.

B.8.2. Augmentation de capital

L'assemblée générale des actionnaires de Sanofi a décidé le 6 mai 2011 le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2010 de 2,50 euros par action, avec une option de paiement en numéraire ou en actions nouvelles de la Société. Suite à l'exercice de cette dernière option par des actionnaires représentant 57,8 % des actions, 38 139 730 actions nouvelles ont été émises au titre du paiement du dividende en actions. Les actions émises représentent 2,9% du capital social, soit une augmentation de 76 millions d'euros du capital et de 1 814 millions d'euros de la prime d'émission (net des frais d'émission de dividendes en actions).

B.8.3. Rachat d'actions Sanofi

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Sanofi du 6 mai 2011 a autorisé un programme de rachat des actions Sanofi pour une durée de 18 mois. Dans ce cadre, le Groupe a racheté 2 125 000 actions en juin 2011 pour un montant total de 112 millions d'euros (ce montant ne concernant que ce programme de rachat).

B.8.4. Plan d'attribution d'actions gratuites

Le conseil d'administration réuni en date du 9 mars 2011 a décidé d'octroyer un plan d'actions gratuites de 3 330 650 actions, dont 1 938 510 actions acquises à l'issue d'une période de service de quatre ans, et 1 392 140 actions acquises à l'issue d'une période de service de deux ans et par la suite incessibles durant une période de deux ans.

L'évaluation est effectuée à la date d'octroi. La juste valeur d'une action attribuée correspond au prix de marché de l'action à cette date (50,28 euros), ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

La juste valeur du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à 125 millions d'euros. Cette valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres, soit 14 millions d'euros au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2011, la charge totale relative à l'ensemble des plans d'attributions d'actions gratuites s'élève à 38 millions d'euros contre 13 millions d'euros au 30 juin 2010. Le nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition au 30 juin 2011 s'élève à 7 132 281 (dont 3 300 940 relatives aux plans 2011, 3 270 337 relatives aux plans 2010 et 561 004 aux plans 2009).

B.8.5. Plan d'options de souscription d'actions

Le 9 mars 2011, le conseil d'administration a attribué un plan d'options de souscription d'actions de 874 500 options au prix d'exercice de 50,48 euros. La durée d'acquisition des droits est de quatre ans et l'échéance du plan est fixée au 9 mars 2021.

Le Groupe a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ce plan :

- taux de rendement du dividende de 5,12 % ;
- maturité des plans de 6 ans ;
- volatilité de l'action Sanofi calculée sur une base historique de 26,93 % ;
- taux d'intérêt de 3,05 %.

Sur ces bases, la juste valeur d'une option s'élève à 7,88 euros. La juste valeur du plan d'options de souscription accordé en 2011 s'élève à 6 millions d'euros. Cette valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres. A ce titre, une charge de 0,5 million d'euros a été reconnue au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2011, la charge totale relative aux stock-options s'élève à 30 millions d'euros contre 45 millions d'euros au 30 juin 2010.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les options en circulation et en particulier les options exerçables au 30 juin 2011 :

Fourchette des prix d'exercice par action	En circulation			Exerçables	
	Nombre d'options	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice par action (en €)	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par action (en €)
De 1,00 à 10,00 euros par action	20 770	4,10	7,75	20 770	7,75
De 10,00 à 20,00 euros par action	58 712	5,53	15,27	58 712	15,27
De 20,00 à 30,00 euros par action	9 670	6,99	28,38	9 670	28,38
De 30,00 à 40,00 euros par action	297 597	7,75	38,08	297 597	38,08
De 40,00 à 50,00 euros par action	12 051 223	5,63	43,29	4 696 648	40,48
De 50,00 à 60,00 euros par action	17 633 439	5,27	53,49	8 908 424	53,22
De 60,00 à 70,00 euros par action	25 990 646	5,17	65,41	14 841 666	67,73
De 70,00 à 80,00 euros par action	22 739 319	2,44	70,80	22 739 319	70,80
Total	78 801 376			51 572 806	
<i>Dont options d'achat</i>	<i>3 262 699</i>				
<i>Dont options de souscription</i>	<i>75 538 677</i>				

B.8.6. Nombre d'actions pris en compte pour le calcul du résultat dilué par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en circulation, les options sur actions ainsi que les actions gratuites ayant un effet dilutif.

(en millions)	30 juin 2011	30 juin 2010	31 décembre 2010
Nombre moyen d'actions en circulation	1 308,6	1 305,8	1 305,3
Ajustement pour options sur actions ayant un effet dilutif	1,8	2,5	1,7
Ajustement pour actions gratuites ayant un effet dilutif	2,9	1,0	1,2
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué	1 313,3	1 309,3	1 308,2

Au 30 juin 2011, 61,3 millions d'options sur actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action car ces options n'ont pas d'effet dilutif, contre 69,1 millions d'options sur actions au 31 décembre 2010 et 74,8 millions d'options sur actions au 30 juin 2010.

B.8.7. Produits / (charges) enregistré(e)s en capitaux propres

Les produits et charges constatés directement en capitaux propres ont varié de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2011 (6 mois)	Au 30 juin 2010 (6 mois)	Au 31 décembre 2010 (12 mois)
Solde à l'ouverture	(1 102)	(3 755)	(3 755)
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>	<i>(1 097)</i>	<i>(3 739)</i>	<i>(3 739)</i>
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>	<i>(5)</i>	<i>(16)</i>	<i>(16)</i>
Écart de réévaluation Merial ⁽¹⁾ :			
• Variation de juste valeur	—	(5)	—
• Effet d'impôt	—	2	—
Gains et pertes actuariels :			
• Effet du plafonnement des actifs	—	—	1
• Gains / (pertes) actuariels hors SME	95	(629)	(311)
• Gains / (pertes) actuariels SME	—	1	(1)
• Effet d'impôt	(51)	190	172
Eléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	44	(441)	(139)
Actifs financiers disponibles à la vente :			
• Variation de juste valeur ⁽²⁾	215	23	141
• Effet d'impôt	(10)	(3)	(15)
Couvertures de flux de trésorerie :			
• Variation de juste valeur ⁽³⁾	6	(56)	17
• Effet d'impôt	(2)	19	(6)
Variation de l'écart de conversion :			
• Écart de conversion lié aux filiales étrangères	(1 748)	4 671	2 656
• Couverture d'investissement net à l'étranger	—	—	(2)
• Effet d'impôt	—	—	1
Eléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(1 539)	4 654	2 792
Solde à la clôture	(2 597)	458	(1 102)
<i>Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi</i>	<i>(2 582)</i>	<i>458</i>	<i>(1 097)</i>
<i>Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants</i>	<i>(15)</i>	<i>—</i>	<i>(5)</i>

⁽¹⁾ Ajustement des justes valeurs à la date de prise de contrôle, correspondant à la part détenue avant cette date, soit 50 % pour Merial (voir note D.1. aux états financiers au 31 décembre 2010).

⁽²⁾ Dont recyclés par le compte de résultat : (0,4) million d'euros au premier semestre 2010 et sur l'exercice 2010.

⁽³⁾ Dont recyclés par le compte de résultat : 7 millions d'euros au premier semestre 2010 et sur l'exercice 2010 en résultat opérationnel et 1 million d'euros au premier semestre 2011 en résultat financier (contre 2 millions d'euros au premier semestre 2010 et 5 millions d'euros sur l'exercice 2010).

B.9. Emprunts, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie

La situation financière du Groupe a évolué comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Emprunts à long terme – partie à plus d'un an	13 289	6 695
Emprunt à court terme et part à court terme de la dette à long terme	6 753	1 565
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(249)	(218)
Total dette financière	19 793	8 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 538)	(6 465)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24)	—
Dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13 231	1 577

Le ratio d'endettement s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13 231	1 577
Total des capitaux propres	52 599	53 288
Ratio d'endettement	25,2 %	3,0 %

B.9.1. Valeur de remboursement de la dette

La réconciliation entre la valeur de la dette au bilan et la valeur de remboursement au 30 juin 2011 est détaillée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2011	Coût amorti	Ajustement dette en juste valeur	Valeur de remboursement au 30 juin 2011	Valeur de remboursement au 31 décembre 2010
Emprunts à long terme – partie à plus d'un an	13 289	59	(79)	13 269	6 683
Emprunt à court terme et part à court terme de la dette à long terme	6 753	1	—	6 754	1 565
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(249)	—	17	(232)	(192)
Total dette financière	19 793	60	(62)	19 791	8 056
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 538)	—	—	(6 538)	(6 465)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24)	—	—	(24)	—
Dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13 231	60	(62)	13 229	1 591

Le détail de l'endettement financier net par nature en valeur de remboursement est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2011			31 décembre 2010		
	non courant	courant	Total	non courant	courant	Total
Emprunts obligataires	10 739	794	11 533	5 879	92	5 971
Tirages sur facilités de crédit	1 660	415	2 075	—	—	—
Autres emprunts bancaires	776	338	1 114	771	402	1 173
Billets de trésorerie	—	4 837	4 837	—	735	735
Location-financement	80	12	92	19	6	25
Autres emprunts	14	55	69	14	57	71
Banques créditrices	—	303	303	—	273	273
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière	(232)	—	(232)	(194)	2	(192)
Total dette financière	13 037	6 754	19 791	6 489	1 567	8 056
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(6 538)	(6 538)	—	(6 465)	(6 465)
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	—	(24)	(24)	—	—	—
Dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13 037	192	13 229	6 489	(4 898)	1 591

Principales opérations de financement et de désendettement du semestre

Les opérations de financement intervenues au cours du premier semestre 2011 sont liées au financement de l'acquisition de Genzyme pour 20,4 milliards de dollars US. Cette acquisition a été financée :

- Pour 7 milliards de dollars US, par une émission obligataire aux États-Unis ;
- Pour 7 milliards de dollars US, par l'émission de US « Commercial Paper » ;
- Pour 4 milliards de dollars US, par le tirage d'une facilité d'acquisition ;
- Pour 2,4 milliards de dollars US, par l'utilisation de trésorerie disponible.

Le Groupe a réalisé en mars 2011 une émission obligataire d'un montant total de 7 milliards de dollars US en six tranches :

- 1 milliard de dollars US d'obligations échéance mars 2012, portant intérêt au taux USD Libor 3 mois +0,05% ;
- 1 milliard de dollars US d'obligations échéance mars 2013, portant intérêt au taux USD Libor 3 mois +0,20% ;
- 750 millions de dollars US d'obligations échéance mars 2014, portant intérêt au taux USD Libor 3 mois +0,31% ;
- 750 millions de dollars US d'obligations échéance mars 2014, portant intérêt au taux annuel de 1,625% ;
- 1,5 milliard de dollars US d'obligations échéance mars 2016, portant intérêt au taux annuel de 2,625% ;
- 2 milliards de dollars US d'obligations échéance mars 2021, portant intérêt au taux annuel de 4%.

Cette émission obligataire a été effectuée dans le cadre d'un programme d'émission obligataire publique (*shelf registration statement*) enregistré auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (*SEC*).

Par ailleurs, suite à l'acquisition de Genzyme, deux tranches obligataires préalablement émises par Genzyme figurent désormais au passif du bilan consolidé du Groupe :

- 500 millions de dollars US d'obligations échéance juin 2015, portant intérêt au taux annuel de 3,625% ;
- 500 millions de dollars US d'obligations échéance juin 2020, portant intérêt au taux annuel de 5%.

A l'issue d'une procédure de sollicitation d'approbation (*consent solicitation*), ces obligations bénéficient à présent d'une garantie de la « maison-mère ».

Aucun emprunt obligataire n'est arrivé à échéance au cours du premier semestre 2011.

En outre, dans le cadre du lancement de l'offre publique sur Genzyme, le Groupe avait signé le 2 octobre 2010 deux facilités d'acquisition mobilisables jusqu'au 2 juillet 2011 en dollars US, pour un montant total de 15 milliards de dollars US :

- Facilité A, échéant le 2 avril 2012 avec une possibilité d'extension de 6 mois, pour 10 milliards de dollars US ;
- Facilité B, échéant le 2 avril 2014, amortissable, pour 5 milliards de dollars US.

Ces facilités d'acquisition n'étaient pas subordonnées au respect de ratios financiers. La marge de tirage de la facilité B était dépendante du rating de Sanofi à l'issue de l'acquisition.

Le 29 mars 2011, la facilité A a été réduite du produit de l'émission obligataire effectuée aux États-Unis (pour un montant de 7 milliards de dollars US). Le montant résiduel de cette facilité a été annulé le 1^{er} avril 2011.

Le 5 avril 2011, le Groupe a tiré 4 milliards de dollars US sur la facilité B et en a annulé le montant résiduel (1 milliard de dollars US).

Enfin, le 21 juin 2011, le Groupe a remboursé par anticipation 1 milliard de dollars US sur le tirage de la Facilité B. Ainsi, au 30 juin 2011, la facilité B n'est plus tirée qu'à hauteur de 3 milliards de dollars US.

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe dispose au 30 juin 2011 afin d'assurer sa liquidité :

- d'une ligne de crédit syndiquée de 5,8 milliards d'euros, de maturité 31 mars 2012, mobilisable en euros et en dollars US ;
- d'une ligne de crédit syndiquée de 7 milliards d'euros, de maturité 6 juillet 2015, également mobilisable en euros et en dollars US ;

Ces lignes confirmées et non tirées de crédits bancaires servent notamment à supporter les programmes de 6 milliards d'euros de « Billets de Trésorerie » en France et de 10 milliards de dollars US de « Commercial Paper » aux États-Unis. Au 30 juin 2011, ces deux programmes sont mobilisés à hauteur de 4,8 milliards d'euros. Le montant des lignes de crédit confirmées à usage général, non tirées et non adossées aux tirages de Billets de Trésorerie et de Commercial Paper US s'élève donc au 30 juin 2011 à 8 milliards d'euros contre 12,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010.

Les financements en place au 30 juin 2011 au niveau de la Société Sanofi qui centralise l'essentiel des opérations de financement du Groupe ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commissions en fonction du rating.

B.9.2. Valeur de marché de la dette financière

La valeur de marché de la dette financière, nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, s'établit au 30 juin 2011 à 13 571 millions d'euros (contre 1 887 millions d'euros au 31 décembre 2010) pour une valeur de remboursement de 13 229 millions d'euros (contre 1 591 millions d'euros au 31 décembre 2010).

B.10. Instruments financiers dérivés

B.10.1. Instruments dérivés de change dédiés à la gestion de l'exposition opérationnelle

Le tableau ci-dessous fournit un état des en-cours d'instruments de couverture de change opérationnelle en portefeuille au 30 juin 2011, dont le notionnel est converti en euros sur la base du taux de clôture.

Au 30 juin 2011	Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture			
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur	Dont enregistrée en capitaux propres	Montant Notionnel	Juste valeur
(en millions d'euros)							
Contrats forward vendeurs	2 300	6	38	—	—	2 262	6
• dont USD	1 137	4	—	—	—	1 137	4
• dont JPY	305	(2)	—	—	—	305	(2)
• dont RUB	243	2	21	—	—	222	2
• dont AUD	61	—	3	—	—	58	—
• dont SGD	61	—	—	—	—	61	—
Contrats forward acheteurs	541	(1)	—	—	—	541	(1)
• dont HUF	115	—	—	—	—	115	—
• dont SGD	84	1	—	—	—	84	1
• dont USD	82	(1)	—	—	—	82	(1)
• dont JPY	78	(2)	—	—	—	78	(2)
• dont GBP	57	(2)	—	—	—	57	(2)
Total	2 841	5	38	—	—	2 803	5

Au 30 juin 2011, les échéances de ces instruments ne dépassent pas septembre 2011 à l'exception d'une position acheteuse à terme de 46 millions de GBP dont l'échéance s'étale entre 2011 et 2015.

- Ces positions couvrent principalement les flux significatifs en devises étrangères intervenant après la date de clôture du bilan, liés à des transactions effectuées durant le premier semestre 2011 et comptabilisées au bilan du Groupe au 30 juin 2011. Les profits et pertes sur les instruments de couverture (termes fermes) sont calculés et reconnus parallèlement à la reconnaissance de profits et pertes sur les éléments couverts. Du fait de cet adossement, le résultat de change commercial à constater sur le second semestre 2011 sur ces éléments (couvertures et instruments couverts) sera non significatif.

B.10.2. Instruments dérivés de change et de taux dédiés à la gestion de l'exposition financière

La centralisation des excédents et besoins de financements des filiales étrangères hors zone euro et certaines opérations de financement du Groupe exposent certaines entités, en particulier la Société Sanofi, à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur de créances ou de dettes financières libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Ce risque de change net par devise et par entité est couvert par des instruments financiers fermes (swaps de change ou contrats à terme) qui s'établissent ainsi au 30 juin 2011

Au 30 juin 2011 (en millions d'euros)	Montant Notionnel	Juste Valeur	Echéances
Contrats forward acheteurs	2 399	(20)	
• dont USD	1 070	(11)	2011
• dont GBP	618	(11)	2011
• dont JPY	226	(1)	2011
• dont AUD	105	1	2011
• dont CHF	103	2	2011
Contrats forward vendeurs	2 825	9	
• dont JPY	1 038	(4)	2011
• dont USD	823	26	2012
• dont CZK	311	(14)	2011
• dont AUD	149	(2)	2011
• dont GBP	112	3	2011
Total	5 224	(11)	

Pour limiter ses risques et optimiser le coût de son endettement net à court et moyen termes, le Groupe utilise des instruments dérivés modifiant la structure de taux et/ou de change de sa dette et de sa trésorerie. Ces instruments s'établissent ainsi au 30 juin 2011 :

(en millions d'euros)	Montants notionnels par échéance au 30 juin 2011									Dont dérivés qualifiés de couverture de juste valeur		Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie		Dont enregistrée en capitaux propres
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2019	Total	Juste valeur	Notionnels	Valeur	Notionnels	Juste valeur	
Caps														
Achats de Caps 0,50%	1 211	1 730	—	—	—	—	—	2 941	2	—	—	2 941	2	(1)
Swaps de taux														
Swap de taux, payeur variable ⁽¹⁾ / receveur 2,73 %	—	—	—	—	—	500	—	500	—	500	—	—	—	—
Swap de taux, payeur variable ⁽²⁾ / receveur 2,38 %	—	—	—	1 200	—	1 000	800	3 000	14	3 000	14	—	—	—
Cross Currency Swaps														
payeur € variable ⁽³⁾ / receveur JPY variable ⁽⁴⁾	—	—	92	—	—	—	—	92	37	—	—	—	—	—
- payeur € 4,89 % / receveur CHF 3,26 %	—	180	—	—	—	—	—	180	50	—	—	180	50	3
- payeur € 4,87 % / receveur CHF 3,38 %	—	—	—	—	244	—	—	244	98	—	—	244	98	11
- payeur € variable ⁽³⁾ / receveur CHF 3,26 %	—	167	—	—	—	—	—	167	48	167	48	—	—	—
Swaps de change couvrant des placements en USD														
- payeur USD / receveur €	2 099	—	—	—	—	—	—	2 099	24	—	—	—	—	—
Total	3 310	2 077	92	1 200	244	1 500	800	9 223	273	3 667	62	3 365	150	13

(1) Variable : Taux de référence = Euribor 1M

(2) Variable : Taux de référence = Eonia

(3) Variable : Taux de référence = Euribor 3M

(4) Variable : Taux de référence = Libor JPY 3M

B.11. Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants

La nature des passifs comptabilisés sur les lignes **Passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants** est décrite dans la note B.8.5. des états financiers au 31 décembre 2010. Les principales variations de périmètre du premier semestre 2011 sont décrites dans la note B.1.1.

Les engagements relatifs à des regroupements d'entreprises sont essentiellement des compléments de prix liés à des projets de recherche en cours des entreprises acquises. Le traitement comptable de ces ajustements de prix est décrit en note B.3.1. des états financiers au 31 décembre 2010.

Les variations des passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants sont les suivantes :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois)	31 décembre 2010 (12 mois)
Solde à l'ouverture	486	151	151
• Dont part non courante	388	75	75
• Dont part courante	98	76	76
Nouvelles transactions de la période	1 099	86	219
Paiements de la période	(19)	(45)	(52)
Ajustement de juste valeur (y compris désactualisation)	54	2	5
Autres variations	—	155	155
Différences de conversion	(23)	14	8
Solde à la clôture	1 597	363	486
• Dont part non courante	1 390	285	388
• Dont part courante	207	78	98

Les nouvelles transactions de la période s'analysent principalement comme suit :

- 481 millions d'euros reflétant la juste valeur globale au 4 avril 2011 des CVRs émis par Sanofi, dans le cadre de l'acquisition Genzyme (voir note B.1.1.) ;
- 582 millions d'euros correspondant à la juste valeur estimée, au 4 avril 2011, du complément de prix conditionnel lié au regroupement d'entreprises antérieur à la prise de contrôle de Genzyme (transaction avec Bayer en mai 2009, voir note B.1.1.).

Les ajustements de juste valeur du premier semestre 2011 sont les suivants :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)
Ajustements de juste valeur comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	66
Dont :	
▪ CVRs émis dans le cadre de l'acquisition Genzyme	5
▪ Complément de prix Bayer provenant de l'acquisition de Genzyme	14
▪ Autres ⁽²⁾	47
Autres ajustements de juste valeur ⁽³⁾	(12)
Total des ajustements de valeur du premier semestre 2011	54

⁽¹⁾ Montants présentés dans la ligne du compte de résultat **Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles.**

⁽²⁾ Complément de prix dans le cadre de l'acquisition TargeGen.

⁽³⁾ Concerne principalement les changements de valeur des passifs liés aux options de ventes accordées aux intérêts non contrôlants.

Les soldes de ces passifs s'analysent ainsi :

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Passifs liés aux intérêts non contrôlants ⁽¹⁾	120	134
Passifs liés à des regroupements d'entreprises	1 477	352
Dont :		
▪ CVRs émis dans le cadre de l'acquisition Genzyme	486	—
▪ Complément de prix Bayer résultant de l'acquisition de Genzyme	589	—
▪ Autres ⁽²⁾	402	352
Solde à la clôture	1 597	486

⁽¹⁾ Principalement options de ventes accordées aux intérêts non contrôlants.

⁽²⁾ Dont Fovea 156 millions d'euros au 30 juin 2011.

B.12. Provisions et autres passifs non courants

(en millions d'euros)	Provisions pour retraites & autres avantages à long terme	Provisions Pour restructurations	Autres provisions	Autres passifs non courants	Total
Soldes au 1er janvier 2011	4 243	1 017	3 960	106	9 326
Merial ⁽¹⁾	64	—	27	4	95
Variations de périmètre	74	—	158	17	249
Augmentations de provisions et autres passifs	194	255	343	8	800
Reprises de provisions utilisées	(183)	(4)	(90)	—	(277)
Reprises de provisions non utilisées	(2)	(9)	(88)	—	(99)
Transferts ⁽²⁾	(3)	(88)	(18)	(2)	(111)
Effet de la désactualisation	1	18	20	—	39
Gains et pertes latents	—	—	(4)	(26)	(30)
Différences de conversion	(89)	(5)	(94)	(5)	(193)
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies	(95)	—	—	—	(95)
Soldes au 30 juin 2011	4 204	1 184	4 214	102	9 704

⁽¹⁾ Cette ligne inclut les provisions et autres passifs non courants de Merial, précédemment présentés en **Passifs liés aux actifs destinés à être cédés ou échangés**, qui ont été reclassés suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir notes B.1.2. et B.7.).

⁽²⁾ Ce flux comprend notamment des transferts courants / non courants.

B.12.1. Provisions pour retraites et autres avantages à long terme

Le Groupe applique l'option de l'amendement à IAS 19, permettant de comptabiliser les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies au bilan avec une contrepartie en capitaux propres, ce qui le conduit à chaque clôture à revoir notamment l'évolution des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs de couverture.

La sensibilité des engagements de retraites et autres avantages à long terme et les hypothèses utilisées au 31 décembre 2010 sont données dans la note D.19.1 des états financiers au 31 décembre 2010.

Au 30 juin 2011, les principales hypothèses utilisées pour la zone Euro, les États-Unis et le Royaume-Uni ont été revues pour tenir compte de leur évolution sur le semestre.

Les écarts actuariels relatifs aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés en contrepartie des capitaux propres (montant avant impôt) s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois)	31 décembre 2010 (12 mois)
Gains / (pertes) actuariels sur actifs de couverture	(33)	(126)	255
Gains / (pertes) actuariels sur engagements	128	(501)	(571)
Diminution / (augmentation) des provisions	95	(627)	(316)

B.13. Impôts différés nets

Les impôts différés nets s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2011	31 décembre 2010
Impôts différés (hors Genzyme) sur :		
• Retraitements de consolidation sur marges en stocks	828	875
• Provision pour retraites et autres avantages sociaux	1 123	1 157
• Revalorisation des immobilisations incorporelles acquises ⁽¹⁾	(3 984)	(3 706)
• Comptabilisation à la juste valeur des immobilisations corporelles acquises	(91)	(76)
• Coûts fiscaux de distribution de réserves ⁽²⁾	(503)	(399)
• Déficit fiscal reportable	371	152
• Stock-options	28	12
• Charges à payer et provisions déductibles lors du paiement	1 353	1 349
• Divers	(180)	(121)
Impôts différés nets liés à Genzyme ⁽³⁾	(2 327)	—
Total des impôts différés passifs nets	(3 382)	(757)

⁽¹⁾ Dont au 30 juin 2011 (2 123) millions d'euros concernant la revalorisation des immobilisations incorporelles d'Aventis et (749) millions d'euros concernant celle de Merial.

⁽²⁾ Dans certains pays, le Groupe supporte une retenue à la source et d'autres coûts fiscaux en cas de distribution de dividendes, et en conséquence constate un impôt différé passif sur les réserves dont la distribution est considérée comme probable dans un avenir prévisible.

⁽³⁾ Ce montant comprend principalement l'impact de la revalorisation à la juste valeur des actifs incorporels réalisée dans le cadre de l'affectation provisoire du prix d'acquisition (voir note B.1.1.).

B.14. Engagements hors bilan

Accords de licences de recherche et développement

Cette rubrique comprend principalement les engagements pris vis-à-vis de sociétés tiers, relatifs à des accords de collaboration. Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe peut procéder à des acquisitions de technologie ou de droits relatifs à des produits. De telles acquisitions peuvent impliquer plusieurs types d'accords : acquisition de titres, prêts, accords de licence, développement conjoint et co-marketing. Ces accords prévoient en général des paiements à effectuer à la signature de l'accord et à différentes étapes de développement. Certains de ces accords complexes incluent des engagements de financement de travaux de recherche au cours des prochaines années et des paiements conditionnels qui sont liés à la réalisation de certaines étapes de développement, à l'obtention d'agrément, ou à l'atteinte de certains niveaux de ventes une fois que le produit est commercialisé.

Les accords de collaboration majeurs de l'activité pharmaceutique conclus au cours du premier semestre sont les suivants :

- Le 16 mai 2011, Sanofi annonce avoir conclu un accord de licence avec Glenmark Pharmaceuticals S.A., filiale de Glenmark Pharmaceuticals Limited India (GPL), pour le développement et la commercialisation du GBR500, un nouvel anticorps monoclonal pour le traitement de la maladie de Crohn et d'autres maladies auto-immunes chroniques. La clôture de cette opération est soumise aux conditions habituelles de ce type d'accord, et notamment à l'expiration ou l'arrêt du délai imposé prévu par la loi *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act* ;
- Le 28 juin 2011, Sanofi a signé un accord de recherche international exclusif et d'une option de licence avec Rib-X Pharmaceuticals, Inc. portant sur de nouvelles classes d'antibiotiques issues du programme RX-04 de Rib-X pour le traitement d'infections causées par des pathogènes résistants à gram positif et à gram négatif.

B.15. Litiges et arbitrages

Sanofi, ses filiales et les autres sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans des contentieux, des arbitrages ou d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en responsabilité produits, des litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle (notamment les actions intentées par des fabricants de produits génériques cherchant à limiter la protection conférée par les brevets de Sanofi sur ses produits), des litiges en matière de droit commercial et de droit de la concurrence, relatifs aux pratiques commerciales et promotionnelles, des litiges en matière de droit social, des litiges en matière fiscale, des litiges liés au traitement des déchets et à la pollution et des demandes au titre de garanties de passif relatives à des cessions d'activités.

Les contentieux listés ci-dessous sont ceux ayant le plus significativement évolué depuis la publication des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

a) Brevets

- *Litige relatif aux brevets Allegra®*

États-Unis. En juin et juillet 2011, suite à un accord amiable mettant fin au litige entre les parties, le Tribunal Fédéral (*U.S. District Court for the District of New Jersey*) a ordonné qu'il soit mis fin à plusieurs procédures contre des fabricants de produits génériques et ce, sous toutes réserves (*Order of Dismissals without prejudice*).

Les parties ayant déclaré avoir transigé, le Tribunal Fédéral a, le 30 juin 2011, ordonné qu'il soit mis fin (*Order of Dismissal without prejudice*) à l'instance contre Actavis concernant Allegra® suspension orale, avec la possibilité de demander la réouverture de l'instance si les termes de la transaction n'étaient pas respectés. Sanofi-aventis U.S. est toujours partie à des procès en contrefaçon aux États-Unis contre Dr. Reddy's concernant Allegra® simple formulation, Allegra® D-12, ou encore Allegra® D-24 heures.

- *Litige relatif aux brevets Taxotere®*

États-Unis. Le 17 mai 2011, sur la base du jugement du Tribunal Fédéral pour le District du Delaware (*U.S. District Court for the District of Delaware*) dans l'affaire Hospira/Apotex, une autre décision a également été rendue contre Sanofi dans l'affaire l'opposant à Accord Pharmaceuticals. En plus des appels formés contre les décisions Hospira/Apotex, Sun et Sandoz, Sanofi a interjeté appel du jugement Accord devant la Cour d'Appel Fédérale (*U.S. Court of Appeals for the Federal Circuit*). Les quatre appels sont en cours. Il a été sursis à statuer dans les appels Accord, Sun et Sandoz jusqu'à l'issue de l'appel dans l'affaire Hospira/Apotex.

- *Litige relatif au brevet Eloxatine® (oxaliplatine)*

États-Unis. En février 2011, le Tribunal Fédéral pour le District du New Jersey (*United States District Court for the District of New Jersey*) a fait droit à la requête d'injonction préliminaire de Sanofi interdisant à Sun Pharmaceuticals de procéder au lancement d'un produit générique non-autorisé. Suite à un arrêt de renvoi de la Cour d'Appel Fédérale (*U.S. Court of Appeal for the Federal Circuit*), une audience s'est tenue devant le Tribunal Fédéral le 7 avril 2011 afin d'examiner des preuves factuelles supplémentaires se rapportant aux obligations de Sun, s'il y avait lieu, de cesser la vente « à risque » de ses produits génériques, conformément à l'accord transactionnel d'avril 2010. Une décision est attendue au cours du quatrième trimestre 2011.

Le 17 juin 2011, Sanofi a engagé, dans un cas similaire, une action contre Sun Pharmaceuticals devant le Tribunal Fédéral pour le District du New Jersey (*United States District Court for the District of New Jersey*) en réponse à la requête introduite auprès de la *Food and Drug Administration* tendant à l'autorisation de mise sur le marché d'une nouvelle version d'Eloxatine® (oxaliplatine) sous forme de solution.

- *Litige relatif au brevet Ambien® CR*

En juillet 2011, Sanofi et Sandoz ont conclu un accord amiable mettant fin au litige entre les parties concernant le brevet américain n°6.514.531 (le « brevet '531 »). Le Tribunal Fédéral du New Jersey (*U.S. District Court for the District of New Jersey*) rendra une décision éteignant ainsi l'action en contrefaçon de brevet intentée contre Sandoz.

b) Enquêtes gouvernementales, concurrence et réglementation

- *Procès civils – Pratiques commerciales et de prix*

Poursuites sur le fondement du § 340 B. Le 29 mars 2011, la Cour Suprême des États-Unis (*U.S. Supreme Court*) a émis un avis selon lequel les plaignants n'avaient pas un droit privé d'action, statuant ainsi en faveur d'Aventis Pharmaceuticals et de quatorze autres défendeurs et rétablissant l'avis de fin de non-recevoir précédemment rendu par le Tribunal Fédéral du District Nord de Californie (*U.S. District Court for the Northern District of California*).

- *Litige antitrust Cipro®*

Le 7 mars 2011, la Cour Suprême des États-Unis (*U.S. Supreme Court*) a rejeté la demande de pourvoi (*writ of certiorari*) formée par les grossistes, clôturant ainsi, au niveau fédéral, le litige, concernant Cipro®.

- *Litige antitrust Plavix®*

Les plaignants n'ont pas fait appel des décisions rendues par le Tribunal Fédéral pour le District Sud de l'Ohio (*U.S. District Court for the Southern District of Ohio*), qui rejetaient les requêtes des grossistes et des acheteurs indirects - respectivement, en octobre 2009 et en janvier 2011 - mettant ainsi un terme à ces litiges.

c) Autres litiges et arbitrages

- *Litige accord transactionnel avec Apotex*

Le 8 avril 2011, le Tribunal du New Jersey a accepté de statuer en référé à la requête de Sanofi et de Bristol-Myers Squibb. Apotex a interjeté appel devant la Cour d'Appel de l'État du New Jersey (*Superior Court of New Jersey, Appellate Division*). Les plaidoiries ne sont pas encore programmées.

- *Action collective Zimulti®/Acomplia® (rimonabant)*

Par une décision du 31 mars 2011, le Tribunal Fédéral pour le District Sud de New York aux États-Unis (*U.S. District Court for the Southern District of New York*) a débouté plusieurs défendeurs individuels mais a cependant refusé de faire droit à la requête de Sanofi visant à mettre hors de cause la Société, l'un de ses dirigeants actuels et l'un de ses anciens administrateurs. La procédure est en cours.

▪ Arbitrage – Accord Alliance Actonel® (Warner Chilcott)

En avril 1997, Aventis Pharmaceuticals Inc., une filiale de Sanofi, a conclu un accord de coopération mondiale avec les sociétés Procter & Gamble et Procter & Gamble Pharmaceuticals (ensemble P&G) en vue du co-développement et de la commercialisation de l'Actonel® (l'Alliance). Le 30 octobre 2009, P&G a vendu son activité pharmaceutique à Warner Chilcott, qui est subrogé dans les droits et obligations de P&G dans l'Alliance. Suite à la résiliation d'une convention accessoire d'approvisionnement, Warner Chilcott a tenté de mettre fin à l'Alliance prématurément le 20 mai 2012 au lieu du 1^{er} janvier 2015. Le 2 mars 2011, Sanofi et Warner Chilcott ont entamé une procédure d'arbitrage relative à la durée de l'Alliance. Le 14 juillet 2011, le tribunal arbitral a décidé que la résiliation par Warner Chilcott de cette convention accessoire n'entraînait pas la résiliation corrélative de l'Alliance Actonel®. L'Alliance reste donc en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2015.

B.16. Coûts de restructuration

Au premier semestre 2011, les coûts de restructuration correspondent principalement aux mesures annoncées par le Groupe pour la mise en œuvre d'un large projet de transformation lancé depuis 2009 pour adapter les structures du groupe aux challenges à venir. Ces coûts concernent essentiellement les charges liées au personnel dans le cadre des plans visant à ajuster les effectifs des fonctions support, des forces commerciales et de la Recherche et Développement en Europe, ainsi que les charges de remédiation des sites industriels et l'accélération des amortissements des immobilisations corporelles. Ces coûts intègrent la poursuite des mesures prises par le Groupe pour faire évoluer l'activité vers les biotechnologies et la production de vaccins et anticiper les baisses de chiffre d'affaires liées à l'expiration des brevets de plusieurs médicaments majeurs.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois)	31 décembre 2010 (12 mois)
Charges liées au personnel	351	112	817
Charges relatives aux immobilisations corporelles	82	16	184
Indemnités de rupture anticipée de contrat (autres que contrats de travail)	24	2	35
Charges de dépollution	—	59	105
Autres coûts de restructuration	10	1	243
Total	467	190	1 384

B.17. Autres gains et pertes, litiges

Les autres gains et pertes incluent au 30 juin 2011 la charge résultant principalement du rattrapage des dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels de Merial, pour la période du 18 septembre 2009 au 31 décembre 2010, qui s'élève à 517 millions d'euros (voir note B.1.2.).

B.18. Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois) ⁽¹⁾	31 décembre 2010 (12 mois) ⁽¹⁾
Coût de la dette financière ⁽²⁾	(198)	(193)	(385)
Intérêts reçus	62	28	61
Coût de la dette financière nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(136)	(165)	(324)
Gains / (pertes) de change (hors activités opérationnelles)	(10)	(9)	(20)
Effet de désactualisation des provisions ⁽³⁾	(40)	(31)	(68)
Plus et moins-values sur cessions d'actifs financiers	1	51	61
Dépréciation nette des actifs financiers	—	(4)	(6)
Autres	7	18	(5)
Résultat financier	(178)	(140)	(362)
dont Charges financières	(234)	(214)	(468)
dont Produits financiers⁽⁴⁾	56	74	106

⁽¹⁾ Le résultat des opérations de l'activité de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 § 36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante.

⁽²⁾ Dont résultat sur instruments dérivés de taux et de change dédiés à la couverture de la dette financière : 5 millions d'euros au 30 juin 2011, 4 millions d'euros au 30 juin 2010 et 7 millions d'euros au 31 décembre 2010.

⁽³⁾ Essentiellement sur provisions pour environnement.

⁽⁴⁾ Y compris gains et pertes de change nets.

B.19. Charges d'impôts

L'écart entre le taux effectif d'imposition sur le résultat courant et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en pourcentage)	30 juin 2011 (6 mois) ⁽¹⁾	30 juin 2010 (6 mois) ⁽¹⁾	31 décembre 2010 (12 mois)
Taux de l'impôt en vigueur en France	34	34	34
Effet de la taxation à taux réduit des redevances en France	(13)	(7)	(10)
Effet de la variation des impôts différés passifs nets à la suite de changements de taux	1	—	—
Effet d'impôt supporté par BMS sur le territoire géré par Sanofi	(2)	(1)	(2)
Autres	1	—	1
Taux effectif d'imposition sur le résultat	21	26	23

⁽¹⁾ Taux calculé sur la base de l'estimation du taux effectif d'impôt annuel (voir note A.2.).

B.20. Information sectorielle

Les secteurs d'activité du Groupe se décomposent en une activité Pharmacie, une activité Vaccins humains (Vaccins) et une activité Santé Animale.

En mars 2011, Sanofi et Merck ont annoncé la fin de l'accord destiné à créer une nouvelle coentreprise dans la Santé Animale. Suite à cette annonce, l'activité Santé Animale a été identifiée comme un secteur d'activité sur la base des informations désormais examinées en interne par la Direction pour l'évaluation de la performance et l'allocation des ressources.

Le secteur Pharmacie regroupe les activités de recherche, développement, production et commercialisation de médicaments, y compris celles issues de Genzyme (voir B.1.1.). Le portefeuille pharmaceutique de Sanofi inclut des produits majeurs ainsi qu'une large gamme de médicaments de prescription, de médicaments génériques et de produits de santé grand public. Ce secteur intègre également toutes les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie, en particulier les entités détenues majoritairement par BMS.

Le secteur Vaccins est une activité entièrement dédiée aux vaccins qui intègre la recherche, le développement, la production et la commercialisation de ses produits. Ce secteur inclut la coentreprise Sanofi Pasteur MSD.

Le secteur Santé Animale comprend les activités de recherche, développement, production et commercialisation de Merial. Merial propose une gamme complète de médicaments et de vaccins destinés à un grand nombre d'espèces animales.

Le secteur Autres regroupe l'ensemble des secteurs non reportables selon les dispositions d'IFRS 8, Secteurs opérationnels. Ce secteur inclut en particulier, la participation de Sanofi dans le Groupe Yves Rocher, ainsi que les impacts liés à des engagements conservés relatifs à des activités cédées.

Les transactions entre secteurs ne sont pas significatives.

Résultats sectoriels

Le résultat sectoriel du Groupe Sanofi est le « Résultat opérationnel des activités ». Ce résultat sectoriel, retenu pour l'application d'IFRS 8, est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer la performance des opérationnels et allouer les ressources.

Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au **Résultat opérationnel** après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes **Coûts de restructuration, Ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles** et **Autres gains et pertes, litiges** ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels),
- ajout de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence,
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants,
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (principalement impact de l'écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence),
- et extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence.

Les résultats sectoriels sont présentés dans le tableau ci-dessous :

30 juin 2011 (6 mois)					
(en millions d'euros)	Santé				Total
	Pharmacie	Vaccins	Animale	Autres	
Chiffre d'affaires	13 730	1 308	1 090	—	16 128
Autres revenus	816	10	9	—	835
Coût des ventes	(4 073)	(550)	(327)	—	(4 950)
Frais de recherche et de développement	(1 963)	(264)	(70)	—	(2 297)
Frais commerciaux et généraux	(3 614)	(264)	(322)	(1)	(4 201)
Autres produits et charges d'exploitation	42	(1)	(7)	(11)	23
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	559	(2)	—	13	570
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(136)	—	—	—	(136)
Résultat opérationnel des activités	5 361	237	373	1	5 972
Produits et charges financiers					(178)
Charges d'impôts					(1 474)
Résultat net des activités					4 320

(1) Net d'impôts

30 juin 2010 (6 mois) ⁽¹⁾					
(en millions d'euros)	Santé				Total
	Pharmacie	Vaccins	Animale	Autres	
Chiffre d'affaires	13 476	1 692	1 037	—	16 205
Autres revenus	786	12	9	—	807
Coût des ventes	(3 531)	(552)	(303)	—	(4 386)
Frais de recherche et de développement	(1 943)	(247)	(75)	—	(2 265)
Frais commerciaux et généraux	(3 373)	(284)	(306)	(2)	(3 965)
Autres produits et charges d'exploitation	168	(2)	6	(70)	102
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	491	(8)	—	8	491
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(150)	1	1	—	(148)
Résultat opérationnel des activités	5 924	612	369	(64)	6 841
Produits et charges financiers					(140)
Charges d'impôts					(1 796)
Résultat net des activités					4 905

(1) Le résultat des opérations de l'activité de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 §36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir notes B.1.2. et B.7.).

(2) Net d'impôts

(en millions d'euros)	Santé				Total
	Pharmacie	Vaccins	Animale	Autres	
Chiffre d'affaires	26 576	3 808	1 983	—	32 367
Autres revenus	1 623	28	18	—	1 669
Coût des ventes	(7 316)	(1 371)	(615)	—	(9 302)
Frais de recherche et de développement	(3 884)	(517)	(155)	—	(4 556)
Frais commerciaux et généraux	(6 962)	(603)	(604)	(2)	(8 171)
Autres produits et charges d'exploitation	177	14	(6)	(108)	77
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	1 009	19	—	8	1 036
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(258)	1	—	—	(257)
Résultat opérationnel des activités	10 965	1 379	621	(102)	12 863
Produits et charges financiers					(362)
Charges d'impôts					(3 286)
Résultat net des activités					9 215

⁽¹⁾ Le résultat des opérations de l'activité de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 § 36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir notes B.1.2. et B.7.).

⁽²⁾ Net d'impôts

Le « Résultat net des activités » est déterminé à partir du « Résultat opérationnel des activités » auquel s'ajoutent les charges et produits financiers ainsi que les charges d'impôts correspondantes.

Le « Résultat net des activités » correspond au **Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de sanofi** avant (i) amortissement des incorporels, (ii) dépréciation des incorporels, (iii) ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles, (iv) autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence), (v) coûts de restructuration (y compris ceux relatifs à des sociétés mises en équivalence), (vi) autres gains et pertes, litiges, (vii) impact résultant de l'absence d'amortissement des immobilisations corporelles de Merial en 2010 (conformément à l'application d'IFRS 5), (viii) les effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ainsi que (ix) les impacts des litiges fiscaux majeurs, et (x) la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments (i) à (ix). Les éléments (iii), (v) et (vi) correspondent à ceux présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé **Ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles, Coûts de restructuration et Autres gains et pertes, litiges.**

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le « Résultat net des activités » et le **Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi** :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois) ⁽¹⁾	31 décembre 2010 (12 mois) ⁽¹⁾
Résultat net des activités	4 320	4 905	9 215
(i) Amortissement des incorporels	(1 701)	(1 802)	(3 529)
(ii) Dépréciation des incorporels	(69)	(108)	(433)
(iii) Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	(66)	—	—
(iv) Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks ⁽²⁾	(264)	(134)	(142)
(v) Coûts de restructuration	(467)	(190)	(1 384)
(vi) Autres gains et pertes, litiges	(517)	—	(138)
(vii) Impact résultant de l'absence d'amortissement des immobilisations corporelles de Merial (IFRS 5)	—	39	77
(viii) Effet d'impôts :	1 002	726	1 854
- liés aux amortissements des incorporels	559	600	1 181
- liés aux dépréciations des incorporels	20	33	143
- liés aux ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	5	—	—
- liés aux charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	78	43	44
- liés aux coûts de restructuration	150	63	466
- liés aux autres gains et pertes, litiges	190	—	46
- liés à l'absence d'amortissement des immobilisations corporelles (IFRS 5)	—	(13)	(26)
(iv) / (ix) Autres éléments d'impôts	—	(1)	2
(x) Quote-part revenant aux intérêts Non Contrôlants sur les éléments ci-dessus	—	1	3
(iv) / (v) Coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence ⁽³⁾	(14)	(15)	(58)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	2 224	3 421	5 467

⁽¹⁾ Le résultat des opérations de l'activité de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 § 36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir notes B.1.2. et B.7.).

⁽²⁾ Cette ligne correspond à l'écoulement des stocks réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

⁽³⁾ Cette ligne correspond à la quote-part des coûts de restructuration majeurs enregistrés par les sociétés mises en équivalence ainsi qu'aux charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence (écoulement des stocks acquis, amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ainsi que la dépréciation des écarts d'acquisition)

Autres informations sectorielles

La valeur comptable de la participation dans les entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les montants des acquisitions des actifs corporels et incorporels sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Les sociétés mises en équivalence affectées au secteur Pharmacie sont essentiellement des entités détenues majoritairement par BMS (voir note C.1. aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010), Handok et Infraseriv Höchst. Le secteur Vaccins comprend principalement la société Sanofi Pasteur MSD. Le secteur Autres comprend la société mise en équivalence Yves Rocher.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations payées au cours de la période.

30 juin 2011

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Participation dans les sociétés mises en équivalence	432	338	—	140	910
Acquisition d'immobilisations corporelles	540	162	38	—	740
Acquisition d'immobilisations incorporelles	83	5	4	—	92

30 juin 2010

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Participation dans les sociétés mises en équivalence	459	363	—	128	950
Acquisition d'immobilisations corporelles	358	208	43	—	609
Acquisition d'immobilisations incorporelles	149	27	1	—	177

31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Participation dans les sociétés mises en équivalence	446	350	—	128	924
Acquisition d'immobilisations corporelles	779	416	88	—	1 283
Acquisition d'immobilisations incorporelles	335	43	1	—	379

Information par zone géographique

L'information par zone géographique présentée dans le tableau ci-dessous est établie sur la base de l'implantation géographique des clients pour le chiffre d'affaires.

Les actifs non courants présentés sont, conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite.

30 juin 2011

(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
Chiffre d'affaires	16 128	5 981	1 591	4 843	4 580	5 304
Actifs non courants :						
– immobilisations corporelles	10 669	7 032	4 049	2 585	2 187	1 052
– immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	21 078	5 458		12 901		2 719
– écarts d'acquisition ⁽¹⁾	34 767	14 651		14 885		5 231

⁽¹⁾ Hors Merial, dont le montant des actifs incorporels s'élève à 4 232 millions d'euros, incluant un écart d'acquisition de 1 118 millions d'euros.

30 juin 2010

(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	16 205	6 298	1 578	5 066	4 819	4 841
Actifs non courants :						
– immobilisations corporelles	8 234	5 763	3 502	1 630	1 208	841
– immobilisations incorporelles	14 503	4 183		7 304		3 016
– écarts d'acquisition	33 050	13 673		14 388		4 989

⁽¹⁾ Le résultat de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 § 36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir notes B.1.2. et B.7.).

31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Total	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	32 367	12 198	3 092	10 333	9 790	9 836
Actifs non courants :						
– immobilisations corporelles	8 155	5 764	3 603	1 510	1 091	881
– immobilisations incorporelles	12 479	3 773		5 835		2 871
– écarts d'acquisition	31 932	13 718		13 264		4 950

⁽¹⁾ Le résultat de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 § 36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir notes B.1.2. et B.7.).

Comme décrit dans la note D.5. des états financiers consolidés au 31 décembre 2010, la France n'est pas une unité génératrice de trésorerie (UGT), ainsi les informations concernant les écarts d'acquisition sont données pour l'Europe.

Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires des secteurs Pharmacie, Vaccins et Santé Animale.

Pour l'activité Pharmacie, le chiffre d'affaires des produits majeurs et des principaux autres produits est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois)	31 décembre 2010 (12 mois)
Lantus [®]	1 894	1 716	3 510
Apidra [®]	102	83	177
Amaryl [®]	217	234	478
Insuman [®]	64	67	133
Autres produits diabète	4	—	—
Sous-total Diabète	2 281	2 100	4 298
Lovenox [®]	1 119	1 635	2 806
Taxotere [®]	586	1 129	2 122
Plavix [®]	994	1 073	2 083
Aprovel [®]	663	665	1 327
Eloxatine [®]	436	160	427
Multaq [®]	131	63	172
Jevtana [®]	96	—	82
Stilnox [®] / Ambien [®] / Ambien CR [®] / Myslee [®]	232	441	819
Allegra [®]	335	319	607
Copaxone [®]	233	262	513
Tritace [®]	194	211	410
Dépakine [®]	196	184	372
Xatral [®]	129	153	296
Actonel [®]	91	124	238
Nasacort [®]	74	104	189
Autres produits	2 940	3 060	6 064
Santé grand public	1 356	1 069	2 217
Génériques	848	724	1 534
Cerezyme [®]	166	—	—
Myozyme [®] / Lumizyme [®]	99	—	—
Fabrazyme [®]	30	—	—
Renage [®] / Renvela [®]	137	—	—
SynVisc [®]	89	—	—
Autres produits Genzyme	275	—	—
Sous-total Genzyme⁽¹⁾	796	—	—
Total Pharmacie	13 730	13 476	26 576

⁽¹⁾ Depuis la date d'acquisition (4 avril 2011).

Pour l'activité Vaccins, le chiffre d'affaires des principaux vaccins est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois)	31 décembre 2010 (12 mois)
Vaccins Grippe	158	532	1 297
<i>Dont grippe saisonnière</i>	158	113	845
<i>Dont grippe pandémique</i>	—	419	452
Vaccins pédiatriques et vaccins Polio	494	483	984
Vaccins Méningite Pneumonie	183	224	527
Vaccins Rappels Adultes	206	186	449
Vaccins Voyageurs et autres Maladies Endémiques	171	193	382
Autres Vaccins	96	74	169
Total Vaccins	1 308	1 692	3 808

Pour l'activité Santé Animale, le chiffre d'affaires des principaux produits est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois) (1)	31 décembre 2010 (12 mois) (1)
Frontline® et autres produits à base de fipronil	459	446	774
Vaccins	325	299	627
Avermectine	198	188	355
Autres produits Santé Animale	108	104	227
Total Santé Animale	1 090	1 037	1 983

(1) Voir note B.1.2.

Ventilation du chiffre d'affaires

Les trois clients les plus significatifs représentent respectivement environ 6,5 %, 5,2 % et 4,9 % du chiffre d'affaires brut du Groupe au premier semestre 2011.

C. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2011

- Le 11 juillet 2011, Sanofi a annoncé la cession stratégique de Dermik, son activité en dermatologie, à Valeant Pharmaceuticals International Inc., pour un montant total en numéraire de 425 millions de dollars US. L'opération, qui permet à Sanofi de se recentrer sur ses plateformes de croissance en Amérique du Nord, inclut l'ensemble des actifs de Dermik, à savoir un portefeuille de plusieurs marques leaders en dermatologie thérapeutique et esthétique comme Benzaclin®, Carac® et Sculptra®, ainsi qu'un centre de fabrication au Canada. Le chiffre d'affaires lié à cette activité en 2010 s'est élevé à 206 millions de dollars US. La clôture de la transaction est soumise aux conditions usuelles, y compris l'autorisation par certaines autorités de la concurrence.
- Fin juillet 2011, Sanofi a fait une mise à jour concernant l'approvisionnement des produits Cerezyme® et Fabrazyme® de Genzyme. Sur la base des tendances de production actuelles et des délais pour sortir des produits sur le marché, Sanofi estime que le niveau de production pour 2011 lié au Certificat de Valeur Conditionnelle (CVR) ne sera pas atteint (voir note B.1.1.).

II – RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

A. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2011

A.1. Activité Pharmacie

A.1.1. Acquisitions et partenariats

Le premier semestre a été marqué par l'acquisition le 4 avril 2011 de **Genzyme Corporation** (Genzyme), acteur majeur dans le secteur des biotechnologies spécialisé dans les maladies rares et basé à Cambridge dans l'État du Massachusetts (États-Unis). Genzyme a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires d'environ 4 milliards de dollars US.

La transaction s'est conclue conformément aux termes de l'offre publique d'échange au prix de 74 dollars US en numéraire, complété par l'émission au bénéfice des actionnaires de Genzyme d'un *contingent value right* (certificat de valeur conditionnelle ou CVR), pour chaque action détenue. Les CVRs, qui ont été inscrits sur le marché NASDAQ, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir des paiements en numéraire additionnels si certains événements concernant le Lemtrada™⁽¹⁾ se réalisent sur une certaine période, ou si certains niveaux de production en 2011 concernant le Cerezyme® et le Fabrazyme® sont atteints.

L'affectation provisoire du prix d'acquisition est présentée dans la note B.1.1. aux comptes semestriels consolidés condensés. Sanofi a financé l'acquisition de Genzyme par le produit d'une émission obligataire réalisée le 23 mars 2011 d'un montant de 7 milliards de dollars US, par l'émission de *US commercial paper* (billets de trésorerie américains) pour un montant d'environ 7 milliards de dollars US, par un tirage du crédit-relais (*bridge facility*) négocié en octobre 2010 pour un montant de 4 milliards de dollars US, ainsi que par sa trésorerie disponible.

Au cours du 1^{er} semestre 2011, d'autres acquisitions et accords de partenariats ont également été conclus. Les principales transactions sont les suivantes :

- Le 24 février 2011, Sanofi a annoncé la clôture de l'opération d'acquisition de 100 % des titres de **BMP Sunstone Corporation**, une société pharmaceutique chinoise qui développe un portefeuille de produits de marque et des articles de parapharmacie en Chine. L'affectation provisoire du prix d'acquisition est présentée dans la note B.1.1. aux comptes semestriels consolidés condensés.
- Le 8 mars 2011, Sanofi a annoncé la signature d'un nouvel accord portant sur une donation de 25 millions de dollars, prolongeant ainsi sur cinq ans son partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) initié dix ans auparavant, dans le but de lutter contre les maladies tropicales négligées. La contribution totale du Groupe atteint désormais 75 millions de dollars.
- Le 23 mars 2011, Sanofi a annoncé la signature d'un contrat-cadre entre Fovea Pharmaceuticals, sa Division Ophtalmologie, et l'**Institut de la Vision**, l'un des principaux centres de recherche sur les maladies de la vision en Europe, pour la réalisation de travaux de recherche dans le diagnostic, la prévention et le traitement des maladies oculaires. Dans le cadre de cet accord d'une durée de trois ans, Sanofi bénéficiera d'un accès prioritaire aux plateformes technologiques de l'Institut de la Vision pour y mener des activités de recherche et de collaboration, et d'un droit exclusif et mondial sur les résultats issus de ces activités de collaboration. Dans l'hypothèse d'une exploitation commerciale, Sanofi s'est engagé à verser des redevances aux organismes constituant l'Institut de la Vision.

⁽¹⁾ Lemtrada™ est le nom de marque soumis aux autorités de santé pour alemtuzumab.

- En avril, Sanofi a conclu un accord de collaboration de recherche sur plusieurs années à travers le programme Bio-X de l'**Université de Stanford** qui soutient, organise et facilite les projets de recherche interdisciplinaires, collaboratifs et innovants dans les phases précoces de développement.
- Le 5 mai 2011, Sanofi et **Medicines for Malaria Venture** (MMV) ont annoncé la signature d'une alliance pour la recherche de nouveaux traitements contre le paludisme ainsi que d'un accord sur un premier projet de recherche qui sera mené dans le cadre de cette alliance.
- Le 11 mai 2011, Sanofi a annoncé son soutien au lancement par le ministère chinois de la santé, le Centre chinois de prévention et de contrôle des maladies (CDC, *Chinese Center for Disease Control and Prevention*) et la Société chinoise de diabétologie de l'Association médicale chinoise, d'un programme innovant de prise en charge intégrée du diabète baptisé *China Initiative for Diabetes Excellence*.
- Le 16 mai 2011, Sanofi a conclu un accord de licence avec **Glenmark Pharmaceuticals S.A.**, filiale à part entière de Glenmark Pharmaceuticals Limited India (GPL), pour le développement et la commercialisation du GBR500, un nouvel anticorps monoclonal pour le traitement de la maladie de Crohn et d'autres maladies auto-immunes chroniques. Selon les termes de l'accord, Glenmark a reçu 50 millions de dollars US et percevra des paiements d'étape selon les progrès réalisés en termes de développement, d'enregistrement et de commercialisation. Glenmark recevra par ailleurs des redevances à deux chiffres sur les ventes nettes des produits commercialisés dans le cadre de cette licence.
- Le 30 mai 2011, Sanofi et la Fondation **Drugs for Neglected Diseases initiative** (DNDi) ont annoncé la signature d'un accord de collaboration de trois ans pour la recherche de nouveaux traitements contre neuf maladies tropicales négligées, définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et nécessitant le développement de nouveaux traitements, adaptés et efficaces pour traiter les patients des pays endémiques. Dans le cadre de cet accord, Sanofi apportera diverses molécules de son portefeuille et collaborera avec DNDi pour mener des activités de recherche sur des combinaisons innovantes de molécules. Les droits des résultats des recherches réalisées dans le cadre de ce partenariat appartiendront conjointement à Sanofi et à DNDi.
- En juin 2011, Sanofi a conclu une collaboration de recherche de deux ans avec **Audion Therapeutics** (Audion) pour le développement de traitements potentiels de la déficience auditive, à travers l'optimisation de petites molécules par le biais de la médecine régénérative. Selon les termes de cet accord, Sanofi aura la possibilité d'exploiter sous licence les technologies détenues par Audion correspondant aux recherches menées dans le cadre de cette collaboration.
- Le 28 juin 2011, Sanofi a signé un accord de recherche international exclusif et une option de licence avec **Rib-X Pharmaceuticals, Inc.** (Rib-X) portant sur de nouvelles classes d'antibiotiques issues du programme RX-04 de Rib-X pour le traitement d'infections causées par des pathogènes résistants à gram positif et à gram négatif. Selon les termes de l'accord, Rib-X a reçu un paiement initial de 10 millions de dollars US et pourra recevoir des paiements d'étape supplémentaires selon les progrès réalisés en termes de recherche, de développement préclinique, d'enregistrement et de commercialisation, pouvant atteindre 86 millions de dollars US. De plus, Sanofi recevra une licence lui donnant le droit de développer plusieurs produits. Les versements d'étape au titre des résultats commerciaux pourraient dépasser 100 millions de dollars US par produit.

A.1.2. Demandes d'autorisations et mises sur le marché de nouveaux produits

Les autorisations suivantes ont été obtenues au cours du premier semestre 2011 :

- Le 25 janvier 2011, la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine a accepté de prolonger de six mois l'exclusivité de commercialisation de **Plavix**[®] (bisulfate de clopidogrel) aux États-Unis, reportant la date d'expiration de cette exclusivité au 17 mai 2012.

- Le 20 mars 2011, la Commission européenne a accordé à Sanofi une autorisation de mise sur le marché pour **Jevtana**[®] (cabazitaxel), en association avec de la prednisone/prednisolone, pour le traitement des patients atteints d'un cancer de la prostate métastatique hormono-résistant traités antérieurement par une chimiothérapie à base de docétaxel. L'approbation de la Commission européenne repose sur les résultats de l'étude clinique de Phase III TROPIC et s'applique aux 27 États membres de l'Union européenne ainsi qu'à l'Islande, au Liechtenstein et à la Norvège.
- Le 16 juin 2011, les autorités sanitaires du Canada ont également approuvé **Jevtana**[®] dans la même indication.

A.1.3. Recherche et développement

Les principales évolutions du portefeuille de recherche et développement (R&D) au cours du premier semestre de l'année 2011 sont présentées ci-dessous :

- A la suite de l'acquisition de Genzyme début avril (voir « A.1.1. Acquisitions et partenariats » ci-après), le portefeuille de R&D de Sanofi s'est enrichi de seize nouvelles entités moléculaires actuellement en développement clinique, parmi lesquelles : **alemtuzumab** dans le traitement de la sclérose en plaques, en collaboration avec Bayer HealthCare ; **mipomersen** pour les patients atteints d'hypercholestérolémie familiale ; et **eliglustat**, un traitement oral de la maladie de Gaucher de type 1.
- Deux produits sont entrés en Phase II de développement clinique : SAR110894D, antagoniste récepteur H3 oral sélectif évalué dans la maladie d'Alzheimer ; et SAR231893, anticorps monoclonal anti IL4-R développé dans l'asthme.
- Six produits sont entrés en Phase I : SAR156597, anticorps bispécifique IL4/IL13 dans le traitement de la fibrose pulmonaire idiopathique ; SAR307746, anticorps monoclonal complètement humain IgG1 dirigé contre l'Ang2 développé dans l'oncologie ; SAR125844, un inhibiteur de la Met kinase en oncologie ; SAR407899, un inhibiteur de la RHO kinase pour le traitement de la néphropathie diabétique ; SAR126119, un inhibiteur TAF1a pour le traitement de l'accident ischémique cérébral aigu ; et SAR339658, anticorps monoclonal pour le traitement de la maladie de Crohn et autres maladies auto-immunes chroniques.
- Trois projets ont été arrêtés : le SSR125543, antagoniste CRF1 dans le traitement de la dépression ; le SAR260093/MBX-2982, agoniste du récepteur GPR119, pour lequel l'accord de licence avec Metabolex a pris fin ; et le celivarone, dans la prévention des chocs et des événements cliniques majeurs chez des patients ayant un défibrillateur cardiaque.

Concernant **Lyxumia**[®] (lixisénatide), un agoniste des récepteurs GLP-1 en développement pour le traitement du diabète de type 2 et étudié dans le cadre de neuf études du programme clinique de Phase III GetGoal, les résultats suivants ont été communiqués au cours du premier semestre 2011, confirmant le profil d'efficacité et de tolérance de Lyxumia[®] :

- En février 2011 ont été annoncés les résultats de l'étude GetGoal-X qui a comparé l'efficacité et la tolérance de Lyxumia[®] (lixisénatide) et de l'exénatide, en traitement complémentaire chez des patients atteints de diabète de type 2 inadéquatement contrôlés par metformine. L'étude a satisfait à son critère d'évaluation principal en démontrant la non-infériorité de Lyxumia[®] (lixisénatide) en une injection quotidienne à l'exénatide en deux injections quotidiennes, en termes de réduction du taux d'HbA1c par rapport à sa valeur de référence, et avec un moins grand nombre d'épisodes hypoglycémiques.
- En avril 2011, dans le cadre de l'étude GetGoal-S, Lyxumia[®] (lixisénatide) a atteint son objectif d'efficacité principal, à savoir une réduction significative du taux d'HbA1c et un meilleur contrôle de la glycémie par rapport aux valeurs de départ, comparativement à un placebo. Les résultats préliminaires ont également montré une diminution significative du poids chez les personnes traitées par lixisénatide.

- En mai 2011 les résultats de l'étude GetGoal-L ont démontré que Lyxumia® (lixisénatide), en complément à une insuline basale (avec ou sans metformine), a atteint son critère d'évaluation principal en réduisant significativement le taux d'HbA1c des patients atteints de diabète de type 2, par rapport au placebo, sans augmenter significativement leur risque d'hypoglycémie.

De nombreux résultats d'études cliniques concernant d'autres molécules ont été annoncés au cours du premier semestre de l'année 2011 :

- En mars 2011, Sanofi a annoncé les résultats de l'étude de Phase III VITAL évaluant **Zaltrap**® (aflibercept) dans le traitement de deuxième ligne du cancer du poumon non à petites cellules. Les données de cette étude ont montré que l'ajout d'aflibercept à l'agent chimiothérapeutique docétaxel n'a pas permis d'atteindre le critère d'évaluation principal prédéfini de l'étude, à savoir l'amélioration de la survie globale, comparativement à un traitement par docétaxel et placebo.
- Fin avril 2011, Sanofi a annoncé que l'étude de Phase III VELOUR comparant **Zaltrap**® (aflibercept), en association avec la chimiothérapie FOLFIRI [acide folinique (leucovorine), 5-fluorouracile et irinotécan] à un traitement par FOLFIRI plus placebo a atteint son critère d'évaluation principal, à savoir l'amélioration de la survie globale, dans le traitement de deuxième ligne du cancer colorectal métastatique.
- Début avril 2011, les données de deux études de Phase III sur **mipomersen** administré à des patients présentant une hypercholestérolémie, en complément d'un traitement hypolipidémiant, ont été présentées à la 60^{ème} séance scientifique annuelle de l'*American College of Cardiology*. Dans le cadre de l'étude menée chez des patients atteints d'hypercholestérolémie familiale hétérozygote sévère, mipomersen a réduit le LDL-cholestérol de 36 %, contre une augmentation de 13 % pour le placebo ($p < 0,001$) et atteint ce faisant son critère d'évaluation principal. Les résultats d'une étude de Phase III sur mipomersen administré à des patients atteints d'hypercholestérolémie à haut risque cardiovasculaire ont également été présentés ; dans cette étude, le traitement par mipomersen a permis de réduire le LDL-cholestérol (critère d'évaluation principal) de 37 %, contre 5 % pour le placebo ($p < 0,001$).
- Le 14 avril 2011, Genzyme Corporation, filiale du Groupe Sanofi (voir « A.1.1. Acquisitions et partenariats » ci-dessus) a présenté des données complémentaires à cinq ans de son étude clinique de Phase II CAMMS223 dans la sclérose en plaques (SEP) qui montrent un arrêt de la progression de la maladie et partant, du handicap chez près des deux tiers des patients traités par **alemtuzumab**.
- Le 4 juin 2011, Sanofi a annoncé les résultats de l'étude pivotale SAVE-ONCO, qui a démontré que l'administration de **sémuloparine** à 3 212 patients cancéreux à l'instauration d'une chimiothérapie, a significativement réduit de 64 % leur risque de thrombose veineuse profonde (TVP) symptomatique, d'embolie pulmonaire non fatale ou de décès associé à une thromboembolie veineuse, et a ainsi atteint son critère d'évaluation composite principal. La sémuloparine a réduit le risque de formation de ce type d'événements thromboemboliques sans augmenter l'incidence des saignements majeurs par rapport au placebo.
- Le 6 juin 2011, Sanofi a annoncé de nouvelles données concernant l'agent expérimental **iniparib** (BSI-201) dans le traitement du cancer du sein métastatique triple négatif, ainsi que dans le cancer ovarien récurrent sensible et résistant au platine. Ces données ont été présentées à l'*American Society of Clinical Oncology* (ASCO) aux États-Unis et valident la poursuite du développement clinique d'iniparib.
- Le 24 juin 2011, Sanofi a annoncé des résultats positifs de l'étude « All to Target » qui montrent que le recours à deux traitements incluant **Lantus**® (insuline glargine [origine ADNr] solution injectable) et **Apidra**® (insuline glulisine [origine ADNr] solution injectable) a permis de réduire la glycémie par rapport à l'insuline premix, moyennant un moins grand nombre d'épisodes hypoglycémiques et une amélioration de la qualité de vie spécifique au diabète.

A.2. Activité Vaccins Humains (Vaccins)

A.2.1. Demandes d'autorisations et mises sur le marché de nouveaux vaccins

- En mai 2011, la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine a approuvé la demande complémentaire de licence biologique (sBLA) de Sanofi Pasteur pour l'homologation de **Fluzone® Intradermal**, indiqué pour la vaccination des adultes âgés de 18 à 64 ans contre la grippe due aux sous-types A et B du virus grippal contenus dans le vaccin. Ce vaccin sera disponible aux États-Unis pour les professionnels de santé pour la saison grippale 2011-2012.
- Au cours du même mois a eu lieu le lancement en Chine de **Pentaxim®**, premier vaccin combiné 5-en-1 dans ce pays, pour la protection contre la diphtérie, le tétanos la coqueluche, la poliomyélite et *Haemophilus influenzae* de type b.
- En juin 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a accordé le statut de préqualification à son vaccin polysaccharidique contre la fièvre typhoïde, **Typhim Vi®**. La préqualification de l'OMS constitue une étape préalable à l'achat des vaccins par l'UNICEF et les autres agences des Nations Unies, et à la distribution des vaccins dans le cadre du Programme de soutien aux vaccins nouveaux ou sous-utilisés de *GAVI Alliance*.

A.2.2. Partenariats

- En février 2011, Sanofi Pasteur a annoncé son alliance avec l'**International Vaccine Institute** (IVI) pour soutenir le programme « *Dengue Vaccine Initiative* » (DVI) récemment lancé par l'IVI. Le lancement du programme DVI a été annoncé le 10 février par l'IVI, en collaboration avec le *Sabin Vaccine Institute*, l'Université Johns Hopkins et l'Organisation Mondiale de la Santé, pour soutenir le développement de vaccins pour combattre la dengue.
- En juin 2011, le Groupe a conclu une collaboration de recherche avec le **Weill Cornell Medical College** pour identifier de nouveaux anti-infectieux dans l'objectif d'écourter le traitement de la tuberculose et de potentiellement fournir des thérapies efficaces contre les souches de la tuberculose sensibles et résistantes aux médicaments.

A.3. Activité Santé Animale

- Le 22 mars 2011, Merck et Sanofi ont annoncé conjointement la fin de leur accord visant à créer une nouvelle coentreprise dans la santé animale en combinant Merial, l'activité de santé animale de Sanofi avec Intervet/Schering-Plough, l'unité de santé animale de Merck. En conséquence de la fin de l'accord, **Merial** et Intervet/Schering-Plough continuent à opérer de manière indépendante. Cette décision s'explique principalement par la complexité de la mise en œuvre de la transaction, liée à la fois à la nature et à la taille des cessions anticipées ainsi qu'à la durée nécessaire au processus de révision par les autorités de la concurrence au niveau mondial. Par conséquent les actifs et passifs de Merial, précédemment classés dans le bilan du Groupe Sanofi en actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés, ont été reclassés sur les lignes appropriées du bilan sans retraitement des périodes comparatives ; parallèlement, le résultat de l'activité est présenté dans le résultat des opérations poursuivies pour toutes les périodes considérées (voir la note B.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés).
- **Certifect™**, nouvelle combinaison antiparasitaire pour l'élimination locale des puces et des tiques chez les chiens, a reçu une approbation de mise sur le marché aux États-Unis par l'*Environmental Protection Agency* (EPA) en mars 2011, et dans l'Union européenne en mai 2011. Merial a lancé ce nouveau produit en juillet 2011 aux États-Unis.
- Le 21 juin 2011, le Tribunal Fédéral pour le Middle District de Géorgie (*U.S. District Court for the Middle District of Georgia*) a reconnu la validité du brevet américain de Merial sur les produits Frontline Plus® et l'atteinte portée à ce brevet par les produits PetArmor™ Plus. Le tribunal a également interdit aux sociétés de santé animale Cipla Ltd et Velcera Inc. de

poursuivre les ventes de ces produits aux États-Unis, et ordonné la saisie de tous les stocks existants dans ce pays. L'exécution du jugement est suspendue pendant le délai d'appel.

A.4. Autres événements marquants du premier semestre 2011

- Le 6 mai 2011, l'assemblée générale mixte des actionnaires s'est réunie et a adopté l'ensemble des résolutions. L'assemblée a notamment décidé de distribuer un dividende de 2,50 euros par action mis en paiement à compter du 16 juin 2011 en numéraire ou en actions nouvelles, au choix de l'actionnaire. Elle a par ailleurs ratifié la cooptation de Madame Carole Piwnica et approuvé la nomination de Madame Suet-Fern Lee en qualité d'administrateurs. Les actionnaires ont également approuvé le changement de nom de sanofi-aventis qui est devenu « Sanofi » à l'issue de l'assemblée.

B. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2011

- Le 7 juillet 2011, Sanofi a annoncé l'interruption de l'essai clinique de Phase IIIb PALLAS chez des patients atteints de fibrillation auriculaire permanente et a confirmé le profil risques-bénéfices de Multaq[®] dans son indication approuvée, à savoir le traitement de la fibrillation auriculaire non permanente. L'évaluation des bénéfices/risques de Multaq[®] par les agences réglementaires est en cours.
- Le 11 juillet 2011 ont été communiqués les premiers résultats de l'étude CARE-MS I, la première de deux études cliniques de Phase III comparant alemtuzumab (Lemtrada[™]) au traitement approuvé dans la sclérose en plaques, Rebif[®] (forte dose d'interféron bêta-1a) chez des patients atteints de sclérose en plaques de type récurrente-rémittente. Dans cette étude, deux cycles annuels d'alemtuzumab ont eu comme résultat une réduction de 55 % du taux de poussées par rapport à Rebif[®], satisfaisant ainsi le premier critère principal d'évaluation. En outre, la signification statistique n'a pas été obtenue pour le deuxième critère principal d'évaluation, à savoir le délai écoulé jusqu'à une accumulation durable du handicap pendant six mois chez les patients traités par alemtuzumab, en comparaison avec Rebif[®] (8 % des patients versus 11 %). Sanofi avait précédemment obtenu de la FDA une évaluation accélérée d'alemtuzumab pour le traitement de la sclérose en plaques dans le cadre de la procédure dite de *Fast track*.
- Le 11 juillet 2011, Sanofi a annoncé la cession stratégique de Dermik, son activité en dermatologie, à Valeant Pharmaceuticals International Inc., pour un montant total en numéraire de 425 millions de dollars US. L'opération, qui permet à Sanofi de mieux se concentrer sur ses plateformes de croissance en Amérique du Nord, inclut l'ensemble des actifs de Dermik, à savoir un portefeuille de plusieurs marques leaders en dermatologie thérapeutique et esthétique comme Benzaclin[®], Carac[®] et Sculptra[®], ainsi qu'un centre de fabrication au Canada. La clôture de la transaction est soumise aux conditions usuelles, y compris l'autorisation par certaines autorités de la concurrence.
- Le 28 juillet 2011, Sanofi a fait une mise à jour concernant l'approvisionnement des produits Cerezyme[®] et Fabrazyme[®] de Genzyme. Sur la base des tendances de production actuelles et des délais pour sortir les produits sur le marché, Sanofi estime que le Niveau de Production pour 2011 lié au Certificat de Valeur Conditionnelle (CVR) ne sera pas atteint.

C. COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2011

C.1. Résultats consolidés du premier semestre 2011



Compte de résultats consolidés aux premiers semestres 2010 et 2011

(en millions d'euros)	30 juin 2011	en % des ventes	30 juin 2010 ⁽¹⁾	en % des ventes
Chiffre d'affaires	16 128	100,0 %	16 205	100,0 %
Autres revenus	835	5,2 %	807	5,0 %
Coût des ventes	(5 214)	(32,3 %)	(4 496)	(27,7 %)
Marge brute	11 749	72,8 %	12 516	77,2 %
Frais de recherche et développement	(2 297)	(14,2 %)	(2 260)	(13,9 %)
Frais commerciaux et généraux	(4 201)	(26,0 %)	(3 955)	(24,4 %)
Autres produits d'exploitation	191		243	
Autres charges d'exploitation	(168)		(141)	
Amortissements des incorporels	(1 701)		(1 802)	
Dépréciations des incorporels	(69)		(108)	
Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	(66)		—	
Coûts de restructuration	(467)		(190)	
Autres gains et pertes, litiges	(517)		—	
Résultat opérationnel	2 454	15,2 %	4 303	26,6 %
Charges financières	(234)		(214)	
Produits financiers	56		74	
Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence	2 276	14,1 %	4 163	25,7 %
Charges d'impôts	(472)		(1 071)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	556		476	
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 360	14,6 %	3 568	22,0 %
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	136		147	
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	2 224	13,8 %	3 421	21,1 %
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	1 308,6		1 305,8	
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	1 313,3		1 309,3	
Résultat de base par action (en euros)	1,70		2,62	
Résultat dilué par action (en euros)	1,69		2,61	

⁽¹⁾ Le résultat de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 §36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir note B.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés).

C.2. Résultat net des activités ⁽¹⁾ du premier semestre 2011

En application d'IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Directeur Général, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs.

L'information sur les secteurs opérationnels en application d'IFRS 8 est donnée dans la note B.20. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Les secteurs d'activité se décomposent en une activité Pharmacie, une activité Vaccins Humains (Vaccins) et une activité Santé Animale.

Le secteur Pharmacie regroupe les activités de recherche, développement, production et commercialisation de médicaments, y compris celles issues de Genzyme. Le portefeuille pharmaceutique de Sanofi inclut des produits majeurs ainsi qu'une large gamme de médicaments de prescription, de médicaments génériques et de produits de santé grand public. Ce secteur intègre également toutes les entreprises associées dont l'activité est liée à la pharmacie, en particulier les entités détenues majoritairement par Bristol-Myers Squibb (BMS).

Le secteur Vaccins est une activité entièrement dédiée aux vaccins qui intègre la recherche, le développement, la production et la commercialisation de ses produits. Ce secteur inclut la coentreprise Sanofi Pasteur MSD.

Le secteur Santé Animale comprend les activités de recherche, développement, production et commercialisation de Merial. Merial propose une gamme complète de médicaments et de vaccins destinés à un grand nombre d'espèces animales.

Le secteur Autres regroupe l'ensemble des secteurs non reportables selon les dispositions d'IFRS 8. Ce secteur inclut en particulier la participation de Sanofi dans le Groupe Yves Rocher, ainsi que les impacts liés à des engagements conservés relatifs à des activités cédées.

Les transactions entre secteurs ne sont pas significatives.

Résultats sectoriels

Le résultat sectoriel du Groupe Sanofi est le « Résultat opérationnel des activités ». Ce résultat sectoriel, retenu pour l'application d'IFRS 8, est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources. Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au résultat opérationnel après prise en comptes des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes *Coûts de restructuration, Ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles et Autres gains et pertes, litiges* ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels) ;
- ajout de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ;
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ;
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (résultant principalement de l'écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence) ;
- et extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section F.

Sanofi estime que la compréhension par les investisseurs de la performance opérationnelle du Groupe est facilitée par la présentation du « Résultat net des activités ⁽¹⁾ ». Cet indicateur est déterminé à partir du « Résultat opérationnel des activités » auquel s'ajoutent les charges et produits financiers ainsi que les charges d'impôts correspondantes.

Le « Résultat net des activités » correspond au *Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi* avant (i) amortissements des incorporels, (ii) dépréciations des incorporels, (iii) ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles, (iv) autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence), (v) coûts de restructuration (y compris ceux relatifs à des sociétés mises en équivalence), (vi) autres gains et pertes, litiges, (vii) impact résultant de l'absence d'amortissement des immobilisations corporelles de Merial en 2010 (conformément à l'application d'IFRS 5), (viii) les effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ainsi que (ix) les impacts des litiges fiscaux majeurs, et (x) la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments (i) à (ix). Les éléments (iii), (v) et (vi) correspondent à ceux présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé *Coûts de restructuration, Ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles et Autres gains et pertes, litiges*.

Le résultat net des activités au 1^{er} semestre 2011 atteint 4 320 millions d'euros, en recul de 11,9 % par rapport au 1^{er} semestre 2010 (4 905 millions d'euros). Il représente 26,8 % du chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2011 contre 30,3 % au 1^{er} semestre 2010.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section F.

Les résultats sectoriels pour les premiers semestres des années 2011 et 2010, et pour l'année 2010, sont présentés ci-dessous. Pour le 1^{er} semestre et l'année 2010, le résultat des opérations de l'activité de Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 §36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante (voir la note B.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés).

Résultat net des activités du 1^{er} semestre 2011

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	13 730	1 308	1 090	—	16 128
Autres revenus	816	10	9	—	835
Coût des ventes	(4 073)	(550)	(327)	—	(4 950)
Frais de recherche et de développement	(1 963)	(264)	(70)	—	(2 297)
Frais commerciaux et généraux	(3 614)	(264)	(322)	(1)	(4 201)
Autres produits et charges opérationnels	42	(1)	(7)	(11)	23
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	559	(2)	—	13	570
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(136)	—	—	—	(136)
Résultat opérationnel des activités	5 361	237	373	1	5 972
Produits et charges financiers					(178)
Charges d'impôts					(1 474)
Résultat net des activités					4 320

⁽¹⁾ Net d'impôts

Résultat net des activités du 1^{er} semestre 2010

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	13 476	1 692	1 037	—	16 205
Autres revenus	786	12	9	—	807
Coût des ventes	(3 531)	(552)	(303)	—	(4 386)
Frais de recherche et de développement	(1 943)	(247)	(75)	—	(2 265)
Frais commerciaux et généraux	(3 373)	(284)	(306)	(2)	(3 965)
Autres produits et charges opérationnels	168	(2)	6	(70)	102
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	491	(8)	—	8	491
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(150)	1	1	—	(148)
Résultat opérationnel des activités	5 924	612	369	(64)	6 841
Produits et charges financiers					(140)
Charges d'impôts					(1 796)
Résultat net des activités					4 905

⁽¹⁾ Net d'impôts

Résultat net des activités de l'exercice 2010

(en millions d'euros)	Pharmacie	Vaccins	Santé Animale	Autres	Total
Chiffre d'affaires	26 576	3 808	1 983	—	32 367
Autres revenus	1 623	28	18	—	1 669
Coût des ventes	(7 316)	(1 371)	(615)	—	(9 302)
Frais de recherche et de développement	(3 884)	(517)	(155)	—	(4 556)
Frais commerciaux et généraux	(6 962)	(603)	(604)	(2)	(8 171)
Autres produits et charges opérationnels	177	14	(6)	(108)	77
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	1 009	19	—	8	1 036
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(258)	1	—	—	(257)
Résultat opérationnel des activités	10 965	1 379	621	(102)	12 863
Produits et charges financiers					(362)
Charges d'impôts					(3 286)
Résultat net des activités					9 215

⁽¹⁾ Net d'impôts

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net des activités et le *Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi* :

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 ⁽¹⁾ (6 mois)	31 décembre 2010 ⁽¹⁾ (12 mois)
Résultat net des activités	4 320	4 905	9 215
(i) Amortissements des incorporels	(1 701)	(1 802)	(3 529)
(ii) Dépréciations des incorporels	(69)	(108)	(433)
(iii) Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	(66)	—	—
(iv) Charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks ⁽²⁾	(264)	(134)	(142)
(v) Coûts de restructuration	(467)	(190)	(1 384)
(vi) Autres gains et pertes, litiges	(517)	—	(138)
(vii) Impact résultant de l'absence d'amortissement des immobilisations corporelles de Merial (IFRS 5)	—	39	77
(viii) Effet d'impôts	1 002	726	1 854
- liés aux amortissements des incorporels	559	600	1 181
- liés aux dépréciations des incorporels	20	33	143
- liés aux ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles	5	—	—
- liés aux charges résultant des conséquences des acquisitions sur les stocks	78	43	44
- liés aux coûts de restructuration	150	63	466
- liés aux autres gains et pertes, litiges	190	—	46
- liés à l'absence d'amortissement des immobilisations corporelles (IFRS 5)	—	(13)	(26)
(iv) / (ix) Autres éléments d'impôts	—	(1)	2
(x) Quote-part revenant aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments ci-dessus	—	1	3
(iv) / (v) Coûts de restructuration et charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence ⁽³⁾	(14)	(15)	(58)
Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi	2 224	3 421	5 467

⁽¹⁾ Le résultat des opérations de l'activité Merial précédemment présenté en activité destinée à être échangée a été reclassé et inclus dans le résultat net des activités poursuivies, conformément à IFRS 5 §36, suite à l'annonce de maintenir deux entités séparées (Merial et Intervet/Schering-Plough) opérant de manière indépendante.

⁽²⁾ Cette ligne correspond à l'écoulement des stocks réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

⁽³⁾ Cette ligne correspond à la quote-part des coûts de restructuration majeurs enregistrés par les sociétés mises en équivalence ainsi qu'aux charges résultant des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence (écoulement des stocks acquis, amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles ainsi que la dépréciation des écarts d'acquisition).

Le Groupe présente également un bénéfice net des activités par action (BNPA des activités). Ce dernier est un indicateur financier spécifique que le Groupe définit comme le résultat net des activités divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Le BNPA des activités s'établit à 3,30 euros au 1^{er} semestre 2011 contre 3,76 euros au 1^{er} semestre 2010, en baisse de 12,2 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions de 1 308,6 millions au 1^{er} semestre 2011 contre 1 305,8 millions au 1^{er} semestre 2010.



Résultat opérationnel de l'activité Pharmacie aux premiers semestres 2011 et 2010

(en millions d'euros)	30 juin 2011	en % des ventes	30 juin 2010	en % des ventes	Évolution 2011/2010
Chiffre d'affaires	13 730	100,0 %	13 476	100,0 %	+1,9 %
Autres revenus	816	5,9 %	786	5,8 %	+3,8 %
Coût des ventes	(4 073)	(29,7 %)	(3 531)	(26,2 %)	+15,3 %
Marge brute	10 473	76,3 %	10 731	79,6 %	-2,4 %
Frais de recherche et développement	(1 963)	(14,3 %)	(1 943)	(14,4 %)	+1,0 %
Frais commerciaux et généraux	(3 614)	(26,3 %)	(3 373)	(25,0 %)	+7,1 %
Autres produits et charges opérationnels	42		168		-75,6 %
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	559		491		+13,8 %
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	(136)		(150)		-9,3 %
Résultat opérationnel de l'activité	5 361	39,0 %	5 924	44,0 %	-9,5 %

⁽¹⁾ Net d'impôts



Résultat opérationnel de l'activité Vaccins aux premiers semestres 2011 et 2010

(en millions d'euros)	30 juin 2011	en % des ventes	30 juin 2010	en % des ventes	Évolution 2011/2010
Chiffre d'affaires	1 308	100,0 %	1 692	100,0 %	-22,7 %
Autres revenus	10	0,8 %	12	0,7 %	-16,7 %
Coût des ventes	(550)	(42,0 %)	(552)	(32,6 %)	-0,4 %
Marge brute	768	58,7 %	1 152	68,1 %	-33,3 %
Frais de recherche et développement	(264)	(20,2 %)	(247)	(14,6 %)	+6,9 %
Frais commerciaux et généraux	(264)	(20,2 %)	(284)	(16,8 %)	-7,0 %
Autres produits et charges opérationnels	(1)		(2)		-50,0 %
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	(2)		(8)		-75,0 %
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	—		1		-100,0 %
Résultat opérationnel de l'activité	237	18,1 %	612	36,2 %	-61,3 %

⁽¹⁾ Net d'impôts



Résultat opérationnel de l'activité Santé Animale aux premiers semestres 2011 et 2010

(en millions d'euros)	30 juin 2011	en % des ventes	30 juin 2010	en % des ventes	Évolution 2011/2010
Chiffre d'affaires	1 090	100,0 %	1 037	100,0 %	+5,1 %
Autres revenus	9	0,8 %	9	0,9 %	0,0 %
Coût des ventes	(327)	(30,0 %)	(303)	(29,2 %)	+7,9 %
Marge brute	772	70,8 %	743	71,6 %	+3,9 %
Frais de recherche et développement	(70)	(6,4 %)	(75)	(7,2 %)	-6,7 %
Frais commerciaux et généraux	(322)	(29,5 %)	(306)	(29,5 %)	+5,2 %
Autres produits et charges opérationnels	(7)		6		
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽¹⁾	—		—		
Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants	—		1		-100,0 %
Résultat opérationnel de l'activité	373	34,2 %	369	35,6 %	+1,1 %

⁽¹⁾ Net d'impôts

C.3. Analyse des résultats consolidés du premier semestre 2011

C.3.1. Chiffre d'affaires

Au 1^{er} semestre 2011, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 16 128 millions d'euros, en recul de 0,5 % par rapport au 1^{er} semestre 2010. L'effet des variations monétaires est défavorable de 1,5 point et reflète principalement la dépréciation du dollar US et du bolivar vénézuélien contre l'euro, qui est partiellement compensée par l'appréciation du yen, du dollar australien et du real brésilien. À changes constants⁽¹⁾ et compte tenu de l'impact des variations de périmètre (principalement la consolidation de Genzyme à compter d'avril 2011), le chiffre d'affaires est en hausse de 1,0 %.

Hors Genzyme, les ventes du Groupe au 1^{er} semestre 2011 ont reculé de 4,6 % à changes constants, reflétant une perte de chiffre d'affaires liée à la concurrence des génériques.

Tableau de passage du chiffre d'affaires publié au chiffre d'affaires à changes constants⁽¹⁾ pour le 1^{er} semestre 2011

(en millions d'euros)	30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois)	Évolution
Chiffre d'affaires publié	16 128	16 205	-0,5 %
Impact des variations de taux de change	244		
Chiffre d'affaires à changes constants	16 372	16 205	+1,0 %

C.3.1.1. Chiffre d'affaires par activité

Le chiffre d'affaires de Sanofi est constitué du chiffre d'affaires des activités Pharmacie, Vaccins Humains (Vaccins) et Santé Animale.

Compte tenu de la décision conjointe de Sanofi et Merck au 1^{er} semestre 2011 de mettre fin à leur accord visant à créer une nouvelle coentreprise dans la santé animale, les résultats de Merial sont dorénavant inclus dans le résultat des opérations poursuivies pour toutes les périodes présentées (voir la note B.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés). Par conséquent le chiffre d'affaires de Merial est inclus dans le chiffre d'affaires du Groupe pour toutes les périodes présentées.

(en millions d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Pharmacie	13 730	13 476	+1,9 %	+3,3 %
Vaccins	1 308	1 692	-22,7 %	-20,3 %
Santé Animale	1 090	1 037	+5,1 %	+6,7 %
Total	16 128	16 205	-0,5 %	+1,0 %

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section F.

Activité Pharmacie

Au 1^{er} semestre 2011, le chiffre d'affaires de l'activité Pharmacie atteint 13 730 millions d'euros, en hausse de 1,9 % à données publiées et de 3,3 % à changes constants, reflétant d'une part l'impact positif de la consolidation de Genzyme à compter d'avril 2011 et d'autre part l'impact de la concurrence générique aux États-Unis et en Europe ainsi que les effets de la réforme de la santé aux États-Unis et des mesures d'austérité des pays de l'Union européenne. Hors Genzyme, le chiffre d'affaires de l'activité Pharmacie est en recul de 3,4 % à changes constants.

(en millions d'euros)		30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois)	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Produits	Indications				
Lantus [®]	Diabète	1 894	1 716	+10,4 %	+13,9 %
Apidra [®]	Diabète	102	83	+22,9 %	+25,3 %
Insuman [®]	Diabète	64	67	-4,5 %	-4,5 %
Amaryl [®]	Diabète	217	234	-7,3 %	-7,7 %
Autres produits	Diabète	4	—	—	—
Total Diabète		2 281	2 100	+8,6 %	+11,5 %
Lovenox [®]	Thrombose	1 119	1 635	-31,6 %	-30,9 %
Plavix [®]	Athérombose	994	1 073	-7,4 %	-8,4 %
Taxotere [®]	Cancers du sein, du poumon, de la prostate, de l'estomac, de la tête et du cou	586	1 129	-48,1 %	-49,1 %
Aprovel [®] /CoAprovel [®]	Hypertension	663	665	-0,3 %	-0,3 %
Eloxatine [®]	Cancer colorectal	436	160	+172,5 %	+185,6 %
Multaq [®]	Fibrillation auriculaire	131	63	+107,9 %	+114,3 %
Jevtana [®]	Cancer de la prostate	96	—	—	—
Stilnox [®] /Ambien [®] /Myslee [®]	Troubles du sommeil	232	441	-47,4 %	-48,8 %
Allegra [®]	Rhinites allergiques, urticaire	335	319	+5,0 %	-1,6 %
Copaxone [®]	Sclérose multiple	233	262	-11,1 %	-11,8 %
Tritace [®]	Hypertension	194	211	-8,1 %	-7,1 %
Dépakine [®]	Épilepsie	196	184	+6,5 %	+6,0 %
Xatral [®]	Hypertrophie bénigne de la prostate	129	153	-15,7 %	-13,1 %
Actonel [®]	Ostéoporose, maladie de Paget	91	124	-26,6 %	-28,2 %
Nasacort [®]	Rhinites allergiques	74	104	-28,8 %	-26,9 %
Autres produits		2 940	3 060	-3,9 %	-3,6 %
Santé grand public		1 356	1 069	+26,8 %	+28,1 %
Génériques		848	724	+17,1 %	+17,3 %
Genzyme		796	—	—	—
Total activité Pharmacie		13 730	13 476	+1,9 %	+3,3 %

Le chiffre d'affaires de la division **Diabète** s'inscrit à 2 281 millions d'euros, en hausse de 11,5 % à changes constants, et bénéficiant de la croissance à deux chiffres de Lantus[®] et d'Apidra[®].

Lantus[®], première marque mondiale dans le domaine du diabète, affiche au 1^{er} semestre une progression de 13,9 % (à changes constants) à 1 894 millions d'euros, qui témoigne d'une bonne croissance aux États-Unis (+13,5 % à changes constants) et d'une solide performance dans les Marchés Émergents (+24,7 % à changes constants), notamment en Chine (+40,8 %) et au Brésil (+35,0 %). En Europe de l'Ouest la croissance est plus modérée (+5,3 % à changes constants), reflétant une pression sur les prix notamment en Allemagne.

Le chiffre d'affaires d'**Apidra[®]**, analogue de l'insuline humaine à action rapide, atteint 102 millions d'euros au 1^{er} semestre, en hausse de 25,3 % à changes constants et soutenu par une solide performance en Europe occidentale (+21,9 %) et dans les Marchés Émergents (+37,5 %).

Amaryl[®] affiche un repli de son chiffre d'affaires de 7,7 % à changes constants à 217 millions d'euros, essentiellement lié à la concurrence générique au Japon, et ce malgré une croissance de 7,2 % à changes constants dans les Marchés Émergents.

Lovenox[®] enregistre une baisse de son chiffre d'affaires au 1^{er} semestre de 30,9 % à changes constants à 1 119 millions d'euros, liée à la concurrence générique aux États-Unis où les ventes reculent de 58,5 % (à changes constants) à 382 millions d'euros. Les ventes générées en dehors des États-Unis affichent une hausse de 7,5 % à changes constants à 737 millions d'euros, soutenue par les Marchés Émergents (+12,7 % à changes constants à 274 millions d'euros) et l'Europe de l'Ouest (+4,5 % à 419 millions d'euros).

Taxotere[®] affiche un chiffre d'affaires en recul de 49,1 % à changes constants, à 586 millions d'euros. Le produit fait face à la concurrence de génériques en Europe de l'Ouest (-67,2 % à 125 millions d'euros) et aux États-Unis (-54,7 % à 202 millions d'euros).

Eloxatine[®] enregistre au 1^{er} semestre un fort rebond de son chiffre d'affaires de 185,6 % à changes constants à 436 millions d'euros, reflétant la reprise des ventes aux États-Unis (301 millions d'euros, contre 37 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010), liée à une décision de justice qui interdit aux fabricants de génériques aux États-Unis de commercialiser leurs génériques d'oxaliplatine non autorisés depuis le 30 juin 2010. Cette reprise a toutefois été pénalisée en début d'année par l'écoulement des stocks de génériques des grossistes.

Le chiffre d'affaires de **Multaq**[®] affiche une croissance de 114,3 % à 131 millions d'euros, dont 91 millions d'euros aux États-Unis, où le produit a obtenu le statut de remboursement *Tier 2* auprès de deux importants plans de *Managed Care*, et 34 millions d'euros en Europe de l'Ouest.

Jevtana[®], disponible sur le marché américain depuis juillet 2010 et dans certains pays de l'Union européenne depuis avril 2011 (principalement la France et l'Allemagne), enregistre un chiffre d'affaires de 96 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2011, dont 81 millions d'euros aux États-Unis.

Le chiffre d'affaires de l'hypnotique **Stilnox**[®]/**Ambien**[®]/**Myslee**[®] est en recul de 48,8 % à changes constants, à 232 millions d'euros, reflétant la concurrence des génériques d'Ambien[®] CR aux États-Unis. Au Japon, Myslee[®], premier hypnotique du marché, continue d'afficher une solide performance avec un chiffre d'affaires de 129 millions d'euros en croissance de 10,8 % à changes constants.

Allegra[®] enregistre un chiffre d'affaires sous ordonnance quasi-stable (-1,6 % à changes constants) à 335 millions d'euros. La forte croissance des ventes au Japon (+34,1 % à 274 millions d'euros, soit 81,8 % des ventes mondiales), compense la chute des ventes sous ordonnance aux États-Unis (-94,9 % à 5 millions d'euros), qui est liée à la concurrence des génériques d'Allegra[®] D-12 et à la conversion d'Allegra[®] en un produit en vente libre à partir de mars 2011.

Le chiffre d'affaires de **Copaxone**[®], réalisé principalement en Europe de l'Ouest, est en baisse de 11,8 % (à changes constants) à 233 millions d'euros, reflétant la fin de l'accord de copromotion dans certains pays depuis le 4^{ème} trimestre 2010, notamment au Royaume-Uni.

L'activité **Santé grand public** au 1^{er} semestre est en croissance de 28,1 % à changes constants, à 1 356 millions d'euros, soutenue par le lancement réussi au 1^{er} trimestre 2011 d'Allegra[®] en vente libre aux États-Unis, qui a généré 143 millions d'euros de chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2011 (sur un total de 314 millions d'euros dans ce pays), ainsi que par la performance des Marchés Émergents dont le chiffre d'affaires progresse de 19,4 % à 584 millions d'euros. L'activité intègre la consolidation des produits de santé grand public de Chattem aux États-Unis à partir de février 2010, et de BMP Sunstone en Chine à partir de février 2011.

L'activité **Génériques** affiche au 1^{er} semestre un chiffre d'affaires de 848 millions d'euros, en progression de 17,3 % à changes constants. La croissance est tirée par les Marchés Émergents (+18,1 % à changes constants à 537 millions d'euros), notamment en Amérique latine où le développement des produits Medley se poursuit, et par les ventes aux États-Unis (+73,2 % à changes constants à 66 millions d'euros) où Sanofi a lancé ses propres génériques autorisés d'Ambien[®] CR et de Taxotere[®].

Le chiffre d'affaires des autres produits du portefeuille atteint 2 940 millions d'euros, en baisse de 3,6 % à changes constants.

Les chiffres d'affaires de Plavix[®] et Aprovel[®]/CoAprovel[®] sont commentés à la section « C.3.1.3. Présence mondiale de Plavix[®] et Aprovel[®] » ci-dessous.

Chiffre d'affaires de l'activité Genzyme au 1^{er} semestre 2011

(en millions d'euros)		30 juin 2011 (6 mois)	30 juin 2010 (6 mois)	Évolution à périmètre et changes constants
Produits	Indications			
Cerezyme [®]	Maladie de Gaucher	166	—	+58,3 %
Myozyme [®] /Lumizyme [®]	Maladie de Pompe	99	—	+42,0 %
Fabrazyme [®]	Maladie de Fabry	30	—	+3,5 %
Renagel [®] /Renvela [®]	Hyperphosphorémie	137	—	+14,6 %
Synvisc [®]	Arthrose	89	—	+17,2 %
Autres produits Genzyme		275	—	
Total Genzyme		796	—	+16,0 %

L'activité **Genzyme** au 1^{er} semestre (à compter de la date d'acquisition), est en croissance de 16,0 % à périmètre et changes constants, à 796 millions d'euros. L'activité bénéficie d'un rebond des ventes de Cerezyme[®] (166 millions d'euros, en hausse de 58,3 % à périmètre et changes constants), dont la production avait dû être ralentie en 2010. Les ventes de Fabrazyme[®] (30 millions d'euros, en hausse de 3,5 % à périmètre et changes constants) restent pénalisées par les contraintes pesant sur les approvisionnements. Myozyme[®] affiche une forte croissance (99 millions d'euros, en hausse de 42,0 % à périmètre et changes constants), portée par la performance de Lumizyme[®] aux États-Unis. Renagel[®] / Renvela[®] enregistre un chiffre d'affaires de 137 millions d'euros, en croissance de 14,6 % à périmètre et changes constants, liée à la croissance des parts de marchés en Europe de l'Ouest et aux États-Unis. Les ventes de Synvisc[®] totalisent 89 millions d'euros, en croissance de 17,2 % à périmètre et changes constants, soutenues par le lancement de Synvisc One[®] au Japon.



Chiffre d'affaires de l'activité Pharmacie au 1^{er} semestre 2011 par zone géographique

(en millions d'euros)		Évolution	Évolution	Évolution	Évolution	Évolution	Évolution	
Produits	Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	à changes constants	États-Unis	à changes constants	Marchés Émergents ⁽²⁾	à changes constants	Autres pays ⁽³⁾	à changes constants
Lantus [®]	362	+5,3 %	1 129	+13,5 %	296	+24,7 %	107	+22,9 %
Apidra [®]	39	+21,9 %	33	+12,9 %	21	+37,5 %	9	+100,0 %
Insuman [®]	50	-9,1 %	—	—	14	+16,7 %	—	—
Amaryl [®]	17	-22,7 %	2	-33,3 %	114	+7,2 %	84	-20,4 %
Autres produits	4	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total diabète	472	+4,2 %	1 164	+13,3 %	445	+19,9 %	200	+1,6 %
Lovenox [®]	419	+4,5 %	382	-58,5 %	274	+12,7 %	44	+5,0 %
Plavix [®]	219	-42,2 %	104*	-4,6 %	347	+8,3 %	324	+18,1 %
Taxotere [®]	125	-67,2 %	202	-54,7 %	156	-23,5 %	103	-11,1 %
Aprovel [®] /CoAprovel [®]	395	-7,3 %	23*	+35,3 %	188	+11,4 %	57	+6,1 %
Eloxatine [®]	24	0,0 %	301	+773,0%	79	+12,9 %	32	+6,7 %
Multaq [®]	34	+209,1 %	91	+88,2 %	3	—	3	+100,0 %
Jevtana [®]	11	—	81	—	4	—	—	—
Stilnox [®] /Ambien [®] /Myslee [®]	27	0,0 %	43	-83,2 %	31	-8,8 %	131	+9,8 %
Allegra [®]	8	-20,0 %	5	-94,9 %	48	+16,7 %	274	+34,6 %
Copaxone [®]	222	-9,8 %	—	—	—	-100,0 %	11	+11,1 %
Tritace [®]	88	-11,1 %	—	—	95	0,0 %	11	-26,7 %
Dépakine [®]	72	-2,7 %	—	—	116	+12,6 %	8	0,0 %
Xatral [®]	31	-11,4 %	65	-17,1 %	32	-8,6 %	1	0,0 %
Actonel [®]	30	-47,4 %	—	—	42	-12,5 %	19	-10,5 %
Nasacort [®]	15	-11,8 %	45	-36,1 %	12	0,0 %	2	0,0 %
Autres produits	1 263	-7,8 %	261	-18,5 %	1 039	+5,7 %	377	+0,6 %
Santé grand public	343	+3,6 %	314	+126,0 %	584	+19,4 %	115	+8,2 %
Génériques	227	+8,2 %	66	+73,2 %	537	+18,1 %	18	-19,0 %
Genzyme	219	—	379	—	115	—	83	—
Total activité Pharmacie	4 244	-6,0 %	3 526	+0,2 %	4 147	+13,1 %	1 813	+14,5 %

(1) France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

(2) Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

(3) Japon, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

* Ventes de principe actif à l'entité majoritairement détenue par BMS aux États-Unis.

Activité Vaccins Humains (Vaccins)

Au 1^{er} semestre 2011, le chiffre d'affaires de l'activité Vaccins atteint 1 308 millions d'euros, en recul de 20,3% à changes constants et de 22,7 % à données publiées.

L'activité en 2011 est impactée par l'absence de ventes de vaccins contre la grippe pandémique A/H1N1 (419 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010). En excluant ces ventes, l'activité Vaccins est en hausse de 6,0 % à changes constants, tirée par les Marchés Émergents (+15,7 % à changes constants) qui compensent la baisse du chiffre d'affaires en Europe de l'Ouest (-6,2 %) et la stabilité des ventes aux États-Unis.

(en millions d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (dont Pentacel [®] et Pentaxim [®])	494	483	+2,3 %	+4,1 %
Vaccins Antigrippaux (dont Vaxigrip [®] et Fluzone [®])	158	532	-70,3 %	-69,9 %
Dont grippe saisonnière	158	113	+39,8 %	+41,6 %
Dont grippe pandémique	—	419	-100,0 %	-100,0 %
Vaccins Méningite/Pneumonie (dont Menactra [®])	183	224	-18,3 %	-12,6 %
Vaccins Rappels Adultes (dont Adacel [®])	206	186	+10,8 %	+15,6 %
Vaccins Voyageurs et autres Maladies Endémiques	171	193	-11,4 %	-10,9 %
Autres Vaccins	96	74	+29,7 %	+39,9 %
Total activité Vaccins	1 308	1 692	-22,7 %	-20,3 %

Le chiffre d'affaires des **Vaccins Antigrippaux** est en recul de 69,9 % (à changes constants) à 158 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011. La forte croissance des vaccins contre la grippe saisonnière (+41,6 % à changes constants, à 158 millions d'euros) ne parvient pas à compenser l'absence de ventes de vaccins contre la grippe pandémique (419 millions d'euros de chiffre d'affaire au 1^{er} semestre 2010), dans les deux cas principalement en Amérique latine.

Les **Vaccins Polio/Coqueluche/Hib** affichent une hausse de 4,1 % (à changes constants) à 494 millions d'euros, portés par la bonne performance de Pentaxim[®] (+ 29,7% à 121 millions d'euros), notamment sur les Marchés Émergents.

Les **Vaccins Méningite/Pneumonie** enregistrent un chiffre d'affaires de 183 millions d'euros, en recul de 12,6 % à changes constants. Ce recul est limité malgré la baisse aux États-Unis des vaccinations de rattrapage de Menactra[®], vaccin quadrivalent contre la méningite à méningocoques, et l'arrivée d'un produit concurrent.

Le chiffre d'affaires des **Vaccins Rappels Adultes** progresse de 10,8 % à changes constants à 206 millions d'euros, soutenu par Adacel[®] (+21,6 % à 131 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires des **Vaccins Voyageurs et autres Maladies Endémiques** recule de 10,9 % à changes constants à 171 millions d'euros, impacté notamment par la baisse des ventes de vaccins contre l'hépatite A et la rage.

Les ventes (non consolidées) de Sanofi Pasteur MSD, la joint-venture avec Merck & Co. Inc en Europe, atteignent 308 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011, en baisse de 14,9 % (à données publiées), reflétant la baisse des ventes de **Gardasil[®]**, vaccin pour la prévention des infections par papillomavirus responsables du cancer du col de l'utérus (-26,9 % à données publiées, à 89 millions d'euros).



Chiffre d'affaires de l'activité Vaccins au 1^{er} semestre 2011 par zone géographique

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	Évolution à changes constants	États-Unis	Évolution à changes constants	Marchés Émergents ⁽²⁾	Évolution à changes constants	Autres pays ⁽³⁾	Évolution à changes constants
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib (dont <i>Pentacef</i> [®] et <i>Pentaxim</i> [®])	17	-50,0 %	209	-2,7 %	215	+18,7 %	53	+22,0 %
Vaccins Antigrippaux (dont <i>Vaxigrip</i> [®] et <i>Fluzone</i> [®])	—	-100,0%	—	-100,0 %	147	-67,2 %	11	-28,6 %
Vaccins Méningite/Pneumonie (dont <i>Menactra</i> [®])	1	-66,7 %	130	-19,2 %	47	+20,0 %	5	-18,5 %
Vaccins Rappels Adultes (dont <i>Adacel</i> [®])	42	+57,7 %	142	+8,6 %	12	-20,0 %	10	+83,3 %
Vaccins Voyageurs et autres Maladies Endémiques	11	-8,3 %	41	+10,0 %	98	-18,3 %	21	-9,5 %
Autres vaccins	6	0,0 %	76	+43,9 %	8	+14,3 %	6	+85,3 %
Total activité Vaccins	77	-41,5 %	598	-1,7 %	527	-35,2 %	106	+12,2 %

⁽¹⁾ France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

⁽²⁾ Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

⁽³⁾ Japon, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

* Vaccins contre la grippe saisonnière et pandémique.

Activité Santé Animale

L'activité Santé Animale est portée par Merial, filiale à part entière de Sanofi depuis le 18 septembre 2009. Compte tenu de la décision conjointe de Sanofi et Merck de mettre fin à leur accord visant à créer une nouvelle coentreprise dans la santé animale, les résultats de Merial sont dorénavant inclus dans le résultat des opérations ordinaires poursuivies pour toutes les périodes présentées (voir la note B.1.2. aux comptes semestriels consolidés condensés).

(en millions d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Frontline® et autres produits à base de fipronil	459	446	+2,9 %	+4,7 %
Vaccins	325	299	+8,7 %	+9,7 %
Avermectine	198	188	+5,3 %	+6,4 %
Autres produits Santé Animale	108	104	+3,8 %	+6,7 %
Total activité Santé Animale	1 090	1 037	+5,1 %	+6,7 %

Le chiffre d'affaires de Merial s'établit au 1^{er} semestre 2011 à 1 090 millions d'euros, en croissance de 6,7 % à changes constants (+5,1 % à données publiées), porté par la performance des Marchés Émergents.

Le chiffre d'affaires des produits pour animaux de compagnie est soutenu par les ventes de **Frontline®** (+4,7 % à changes constants à 459 millions d'euros). Les ventes de vaccins affichent une forte croissance (+9,7 % à changes constants), notamment dans les Marchés Émergents (+19,4 %) avec le succès du vaccin Vaxxitex®.

Chiffre d'affaires de l'activité Santé Animale au 1^{er} semestre 2011 par zone géographique

(en millions d'euros)	Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	Évolution à changes constants	États- Unis	Évolution à changes constants	Marchés Émergents ⁽²⁾	Évolution à changes constants	Autres pays ⁽³⁾	Évolution à changes constants
Frontline® et autres produits à base de fipronil	138	+6,2 %	255	+4,3 %	41	+11,1 %	25	-8,0 %
Vaccins	99	+1,0 %	60	+8,6 %	160	+19,4 %	6	-33,3 %
Avermectine	30	+3,4 %	106	+0,9 %	27	17,4 %	35	+23,1 %
Autres produits Santé Animale	43	-4,4 %	35	+5,6 %	17	0,0 %	13	+116,7 %
Total activité Santé Animale	310	+2,6 %	456	+4,1 %	245	+16,2 %	79	+12,1 %

(1) France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

(2) Monde hors États-Unis, Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

(3) Japon, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

C.3.1.2. Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010	Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
Europe de l'Ouest ⁽¹⁾	4 631	4 965	-6,7 %	-6,4 %
États-Unis	4 580	4 819	-5,0 %	+0,3 %
Marchés Émergents ⁽²⁾	4 919	4 770	+3,1 %	+4,9 %
<i>Dont Europe de l'Est et Turquie</i>	1 350	1 333	+1,3 %	+2,0 %
<i>Dont Asie (hors région Pacifique)</i>	1 152	1 024	+12,4 %	+13,1 %
<i>Dont Amérique latine</i>	1 481	1 518	-2,4 %	+1,4 %
<i>Dont Afrique</i>	470	431	+9,1 %	+8,8 %
<i>Dont Moyen-Orient</i>	418	405	+3,2 %	+5,9 %
Autres pays ⁽³⁾	1 998	1 651	+20,9 %	+14,4 %
<i>Dont Japon</i>	1 368	1 075	+27,2 %	+20,4 %
Total	16 128	16 205	-0,5 %	+1,0 %

(1) France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Grèce, Chypre, Malte, Belgique, Luxembourg, Portugal, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Suède, Irlande, Finlande, Norvège, Islande, Danemark.

(2) Monde hors États-Unis et Canada, Europe de l'Ouest, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

(3) Japon, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande.

Dans les Marchés Émergents, le chiffre d'affaires atteint 4 919 millions d'euros, en hausse de 10,5 % à changes constants, hors chiffre d'affaires des vaccins A/H1N1 enregistré en 2010 (361 millions d'euros, principalement en Amérique latine) et hors Genzyme. En incluant les vaccins A/H1N1 et Genzyme, le chiffre d'affaires des Marchés Émergents est en hausse de 4,9 % à changes constants. Hors Genzyme, la progression est de 2,2 % à changes constants. Au Brésil, le chiffre d'affaires atteint 715 millions d'euros, en recul de 9,9 % à changes constants, mais en hausse de 22,6 % hors vaccins A/H1N1, reflétant la forte performance des ventes de génériques et la contribution de Genzyme. En Chine, le chiffre d'affaires s'inscrit à 442 millions d'euros (+39,7 % à changes constants), soutenu par la performance de Plavix[®] et de Lantus[®]. En Europe de l'Est et Turquie, la croissance (+2,0 % à changes constants) est pénalisée par la concurrence générique de Taxotere[®] en Turquie. La Russie enregistre des ventes de 365 millions d'euros, en croissance de 8,5 % à changes constants.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires est stable (+0,3 % à changes constants, à 4 580 millions d'euros), reflétant le lancement réussi d'Allegra[®] en vente libre et la performance de Lantus[®], Multaq[®] et Jevtana[®], qui compensent l'impact des génériques de Lovenox[®], Ambien[®] CR, Taxotere[®], et Allegra[®] sous ordonnance. Hors Genzyme, le chiffre d'affaires recule de 8,6 % à changes constants.

L'Europe de l'Ouest enregistre une baisse de chiffre d'affaires de 6,4 % à changes constants, à 4 631 millions d'euros, pénalisée par la concurrence des génériques de Plavix[®] (-42,2 % à changes constants) et de Taxotere[®] (-67,2 % à changes constants), et par l'impact des mesures d'austérité. Hors Genzyme, la baisse est de 11,5 % à changes constants.

Dans les Autres pays, le chiffre d'affaires est en hausse de 14,4 % (à changes constants). Au Japon, le chiffre d'affaires s'établit à 1 368 millions d'euros (+20,4 % à changes constants, ou +14,0 % hors Genzyme), bénéficiant de la forte performance de Plavix[®] (+24,6 % à 301 millions d'euros) et d'Allegra[®] (+34,1 % à 274 millions d'euros).

C.3.1.3. Présence mondiale de Plavix® et Aprovel®

Deux des principaux produits du Groupe, Plavix® et Aprovel®, sont issus de la recherche de Sanofi et codéveloppés avec Bristol-Myers Squibb (BMS) dans le cadre d'une alliance. Les ventes (hors Japon) de ces deux produits sont réalisées soit par Sanofi soit par BMS conformément aux termes de l'alliance ⁽¹⁾.

Les ventes mondiales de ces deux produits sont un indicateur utile car elles permettent de mieux comprendre et d'analyser le compte de résultat du Groupe, sa rentabilité et les résultats de ses efforts de recherche et développement. Les ventes réalisées par BMS sur ces deux produits permettent de comprendre l'évolution de certaines lignes du compte de résultat de Sanofi, en particulier les lignes « Autres revenus », où sont comptabilisées les redevances perçues sur ces ventes, « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence », où est enregistrée la part attribuable aux Actionnaires de Sanofi du résultat réalisé par les entités de l'alliance sur le territoire géré par BMS et « Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants », où est enregistrée la part attribuable à BMS du résultat réalisé par les entités de l'alliance sur le territoire géré par Sanofi.

Ventes mondiales de Plavix® et Aprovel® au 30 juin 2011 et 2010 par zone géographique

(en millions d'euros)	30 juin 2011			30 juin 2010			Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
	Sanofi ⁽²⁾	BMS ⁽³⁾	Total	Sanofi ⁽²⁾	BMS ⁽³⁾	Total		
Plavix®/Iscover^{®(1)}								
Europe	278	24	302	406	60	466	-35,2 %	-35,3 %
États-Unis	—	2 415	2 415	—	2 262	2 262	+6,8 %	+12,2 %
Autres pays	639	145	784	551	136	687	+14,1 %	+13,1 %
Total	917	2 584	3 501	957	2 458	3 415	+2,5 %	+5,9 %

(en millions d'euros)	30 juin 2011			30 juin 2010			Évolution à données publiées	Évolution à changes constants
	Sanofi ⁽⁵⁾	BMS ⁽³⁾	Total	Sanofi ⁽⁵⁾	BMS ⁽³⁾	Total		
Aprovel®/Avapro®/Karvea®/Avalide^{®(4)}								
Europe	354	66	420	408	81	489	-14,1 %	-14,4 %
États-Unis	—	209	209	—	266	266	-21,4 %	-17,3 %
Autres pays	223	99	322	198	103	301	+7,0 %	+7,3 %
Total	577	374	951	606	450	1 056	-9,9 %	-8,9 %

(1) Plavix® est commercialisé sous les marques Plavix® et Iscover®.

(2) Chiffre d'affaires de Plavix® consolidé par Sanofi, incluant les ventes de génériques, et hors ventes à BMS (112 millions d'euros au 30 juin 2011 et 154 millions d'euros au 30 juin 2010).

(3) Devises converties par Sanofi selon la méthode décrite en note B.2. aux états financiers consolidés du document de référence 2010, page 192 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

(4) Aprovel® est commercialisé sous les marques Aprovel®, Avapro®, Karvea® et Avalide®.

(5) Chiffre d'affaires d'Aprovel® consolidé par Sanofi hors ventes à BMS (86 millions d'euros au 30 juin 2011 et 60 millions d'euros au 30 juin 2010).

Les ventes mondiales de Plavix®/Iscover® au 1^{er} semestre 2011 atteignent 3 501 millions d'euros, en hausse de 5,9 % à changes constants. Aux États-Unis, les ventes (consolidées par BMS) affichent une progression soutenue de 12,2 % à changes constants, à 2 415 millions d'euros. En Europe, le chiffre d'affaire de Plavix® recule de 35,3 % (à changes constants) à 302 millions d'euros, affecté par la concurrence des génériques. Au Japon et en Chine, le succès du produit se

(1) Voir note C.1 aux états financiers consolidés du document de référence 2010, page 210 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

poursuit avec un chiffre d'affaires atteignant respectivement 301 millions d'euros (+24,6 % à changes constants) et 132 millions d'euros (+29,5 % à changes constants).

Les ventes mondiales d'Aprovel[®]/Avapro[®]/Karvea[®]/Avalide[®] au 1^{er} semestre 2011 atteignent 951 millions d'euros, en baisse de 8,9 % à changes constants, reflétant notamment le rappel volontaire de certains lots d'Avalide[®] (irbesartan-hydrochlorothiazide) par BMS et Sanofi des marchés nord-américain, mexicain et argentin.

C.3.2. Autres revenus

Les autres revenus, composés essentiellement des redevances relatives aux accords de licences, et correspondant à des activités courantes du Groupe, s'élèvent à 835 millions d'euros contre 807 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010, en hausse de 3,5 %.

Cette augmentation est principalement liée aux revenus de licences au titre de l'alliance mondiale avec BMS sur Plavix[®] et Aprovel[®], qui représentent 659 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre 632 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 (+4,3 % à données publiées). Ces revenus de licence bénéficient de l'augmentation des ventes de Plavix[®] aux États-Unis (+12,2 % à changes constants) mais sont dans le même temps pénalisés par l'impact défavorable du dollar US par rapport à l'euro.

C.3.3. Marge brute

La marge brute ressort à 11 749 millions d'euros au 30 juin 2011 (72,8 % du chiffre d'affaires) contre 12 516 millions d'euros au 30 juin 2010 (77,2 % du chiffre d'affaires), soit une baisse de 6,1 %, équivalente à une baisse de 4,4 points du taux de marge brute rapporté au chiffre d'affaires.

Le taux de marge brute de l'activité Pharmacie rapporté au chiffre d'affaires recule de 3,3 points à 76,3 % reflétant à la fois la hausse des redevances perçues (+0,1 point), et l'évolution défavorable du ratio de coût des ventes (-3,5 points). Cette dernière évolution est principalement liée à un effet défavorable des génériques (principalement Lovenox[®], Ambien[®]CR et Taxotere[®] aux États-Unis, ainsi que Plavix[®] et Taxotere[®] en Europe) et à une augmentation du prix d'achat des héparines brutes.

Le taux de marge brute de l'activité Vaccins rapporté au chiffre d'affaires recule de 9,4 points à 58,7 %. Cette évolution est principalement liée à l'absence au 1^{er} semestre 2011 de la marge réalisée sur les vaccins contre la grippe pandémique, qui était favorable en 2010.

Le taux de marge brute de l'activité Santé Animale rapporté au chiffre d'affaires recule de 0,8 point à 70,8 %.

De plus la marge brute consolidée du Groupe est impactée au 1^{er} semestre 2011 par une charge de 264 millions d'euros (soit 1,6 point) résultant de l'écoulement au 1^{er} semestre 2011 des stocks acquis et réévalués à leur juste valeur dans le cadre des acquisitions, principalement Genzyme (262 millions d'euros). Au 1^{er} semestre 2010, cette charge représentait 134 millions d'euros (soit 0,8 point) et concernait principalement l'écoulement des stocks de Merial.

C.3.4. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement (R&D) s'élèvent à 2 297 millions d'euros contre 2 260 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010, et représentent 14,2 % du chiffre d'affaires contre 13,9 % au 1^{er} semestre 2010. Ils sont en augmentation de 1,6 %.

Dans l'activité Pharmacie, les frais de R&D sont en augmentation de 20 millions d'euros soit une hausse de 1,0 %. L'intégration de Genzyme au 1^{er} semestre 2011 génère une augmentation des frais qui est quasiment compensée par les effets des réorganisations engagées par le Groupe en 2009 et de la rationalisation du portefeuille de projets du Groupe.

Dans l'activité Vaccins, les frais de R&D sont en augmentation de 17 millions d'euros soit une hausse de 6,9 %, notamment liée aux projets dengue et clostridium difficile.

Dans l'activité Santé Animale, les frais de R&D diminuent de 5 millions d'euros (soit 6,7 %) par rapport au 1^{er} semestre 2010.

C.3.5. Frais commerciaux et généraux

Les frais commerciaux et généraux atteignent 4 201 millions d'euros contre 3 955 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010, en hausse de 6,2 %. Ils représentent 26,0 % du chiffre d'affaires, contre 24,4 % au 1^{er} semestre 2010.

L'activité Pharmacie génère une augmentation de 241 millions d'euros, soit une hausse de 7,1 %, essentiellement liée à l'intégration de Genzyme. Hors Genzyme, les frais commerciaux et généraux sont stables, reflétant à la fois l'augmentation des frais de promotion sur les nouveaux produits et la réduction des frais sur les produits génériques en Europe et aux États-Unis.

Dans l'activité Vaccins, les frais commerciaux et généraux diminuent de 20 millions d'euros, soit une baisse de 7,0 % imputable à la diminution des frais commerciaux liés aux vaccins contre la grippe pandémique.

Dans l'activité Santé Animale, les frais commerciaux et généraux sont en augmentation de 16 millions d'euros (+5,2 %), en soutien à la hausse du chiffre d'affaires.

C.3.6. Autres produits et charges d'exploitation

Au 1^{er} semestre 2011, les autres produits d'exploitation atteignent 191 millions d'euros (contre 243 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010) et les autres charges d'exploitation s'élèvent à 168 millions d'euros (contre 141 millions d'euros au 30 juin 2010).

Le solde des autres produits et charges d'exploitation représente un produit net de 23 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 102 millions d'euros au 30 juin 2010. La diminution de 79 millions d'euros s'explique essentiellement par l'arrêt au 2^{ème} trimestre 2010 du versement par Teva d'une rémunération sur les ventes du produit Copaxone[®] en Amérique du Nord.

Cette ligne intègre également les frais liés à l'acquisition de Genzyme (65 millions d'euros), ainsi qu'un résultat de change opérationnel positif de 13 millions d'euros contre un résultat de change opérationnel négatif de 110 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 ; ce dernier avait été réalisé dans un contexte de forte volatilité des cours de change.

C.3.7. Amortissement des incorporels

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles ressort à 1 701 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 1 802 millions d'euros au 30 juin 2010. Cette diminution de 101 millions d'euros s'explique essentiellement par :

- en diminution, la baisse de la charge d'amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'acquisition d'Aventis (1 059 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 1 584 millions d'euros au 30 juin 2010), liée à l'arrivée en fin de vie de produits confrontés à la concurrence des génériques ;
- en augmentation, de nouvelles charges d'amortissement au 1^{er} semestre 2011 générées par les actifs incorporels reconnus lors de l'acquisition de Genzyme au 2^{ème} trimestre 2011 et de l'intégration de Merial au 1^{er} trimestre 2011 (respectivement 242 millions d'euros et 165 millions d'euros).

C.3.8. Dépréciation des incorporels

Au 30 juin 2011, cette ligne enregistre une perte de valeur sur immobilisations incorporelles de 69 millions d'euros contre 108 millions d'euros au 30 juin 2010.

Au 1^{er} semestre 2011, les dépréciations concernent principalement des produits génériques de Zentiva, dont les prévisions commerciales ont été ajustées à la baisse, et l'arrêt d'un projet développé en collaboration avec Metabolex dans le domaine du diabète.

Au 1^{er} semestre 2010, la perte de valeur concernait principalement une dépréciation partielle de l'actif incorporel Shan5[®] (vaccin pentavalent) ; à la suite d'un problème de floculation constaté sur certains lots, les perspectives de ce produit avaient été revues dans le but d'obtenir une nouvelle pré-qualification auprès de l'OMS.

C.3.9. Ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles

Cette ligne enregistre les ajustements de juste valeur de passifs reconnus lors des acquisitions conformément à la norme comptable IFRS 3R. Ces ajustements représentent une charge nouvelle de 66 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011. Elle est essentiellement liée à un complément de prix éventuel dans le cadre de l'acquisition de TargeGen, aux certificats de valeur conditionnelle (CVR) émis dans le cadre de l'acquisition de Genzyme, et à un complément de prix envers Bayer résultant de l'acquisition de Genzyme (voir la note B.11. aux comptes semestriels consolidés condensés).

C.3.10. Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration représentent une charge de 467 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre 190 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010. Ils sont principalement liés au projet de transformation du Groupe initié en 2009.

Au 1^{er} semestre 2011, ces coûts concernent essentiellement les charges liées au personnel dans le cadre des plans visant à ajuster les effectifs des fonctions support, des forces commerciales et de la Recherche & Développement en Europe, ainsi que les charges de remédiation des sites industriels et l'accélération des amortissements d'immobilisations corporelles.

Au 1^{er} semestre 2010, ces coûts correspondaient principalement à des mesures prises pour adapter les activités industrielles chimiques en France ainsi que les fonctions commerciales et de recherche et développement en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

C.3.11. Autres gains et pertes, litiges

Au 1^{er} semestre 2011 cette ligne représente une charge d'amortissement des actifs corporels et incorporels de Merial pour 517 millions d'euros, correspondant à un rattrapage des amortissements qui n'avaient pas été comptabilisés entre le 18 septembre 2009 et le 31 décembre 2010 du fait du classement de ces actifs en actifs destinés à être cédés ou échangés conformément à la norme comptable IFRS 5 (voir la note B.1.2. aux comptes consolidés semestriels condensés).

Cette ligne ne contenait aucun élément au 1^{er} semestre 2010.

C.3.12. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel ressort à 2 454 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2011 contre 4 303 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010, en recul de 43,0 %.

C.3.13. Charges et produits financiers

La charge financière nette est de 178 millions d'euros contre 140 millions d'euros au 30 juin 2010, soit une variation de 38 millions d'euros.

Les frais financiers directement liés à la dette financière nette (définie comme la somme de la dette financière court terme et long terme et des instruments dérivés de taux et de change dédiés, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) ont atteint 136 millions d'euros contre 165 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010. Cette diminution est due à :

- la baisse du taux moyen de financement, imputable au taux inférieur de la dette contractée pour financer l'acquisition de Genzyme à la fin du 1^{er} trimestre 2011, et qui génère au cours du 1^{er} semestre 2011 une charge financière stable malgré l'augmentation de la dette brute moyenne ;
- la hausse des produits financiers du Groupe, résultant de la hausse de la trésorerie moyenne détenue au cours du 1^{er} semestre 2011.

Par ailleurs, la perte de change financière nette ressort à 10 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre 9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010.

Enfin, au 1^{er} semestre 2010, les plus-values de cession des immobilisations financières s'élevaient à 51 millions d'euros et concernaient principalement la cession de la participation du Groupe dans Novexel.

C.3.14. Résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence

Le résultat avant impôts et sociétés mises en équivalence s'élève à 2 276 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2011 contre 4 163 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010, en recul de 45,3 %.

C.3.15. Charges d'impôts

Les charges d'impôts représentent 472 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 1 071 millions d'euros au 30 juin 2010.

Le taux effectif d'imposition sur le résultat ⁽¹⁾ ressort à 27,5 % contre 28,2 % au 1^{er} semestre 2010. La différence avec le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France (34 %) s'explique principalement par l'effet de la taxation à taux réduit des redevances en France.

De plus ce poste enregistre les effets des amortissements des immobilisations incorporelles (y compris Merial depuis le 18 septembre 2009) et des coûts de restructurations, respectivement 749 millions d'euros et 150 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre 600 millions d'euros et 63 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010.

C.3.16. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est de 556 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 476 millions d'euros au 30 juin 2010. Ce poste intègre principalement la quote-part de profit après impôts provenant des territoires gérés par BMS dans le cadre de l'alliance sur Plavix[®] et Avapro[®], en progression de 15,4 % à 548 millions d'euros contre 475 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010. La hausse de cette quote-part est essentiellement liée à la croissance des ventes de Plavix[®] aux États-Unis (+6,8 % à données publiées).

⁽¹⁾ Calculé sur le résultat opérationnel des activités avant quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants, diminué des produits et charges financiers.

C.3.17. Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 2 360 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 3 568 millions d'euros au 30 juin 2010.

C.3.18. Part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants

La part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ressort à 136 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 147 millions d'euros au 30 juin 2010. Elle intègre principalement la quote-part de profit avant impôts, versée à BMS, qui provient des territoires gérés par Sanofi (125 millions d'euros contre 137 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010) ; cette baisse est directement liée à la concurrence accrue des génériques du clopidogrel (Plavix[®]) en Europe.

C.3.19. Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi

Le résultat net consolidé - Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi s'élève à 2 224 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre 3 421 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010.

Le bénéfice net par action (BNPA) s'établit à 1,70 euros contre 2,62 euros au 1^{er} semestre 2010, en baisse de 35,1 %, sur la base d'un nombre moyen d'actions en circulation de 1 308,6 millions sur le 1^{er} semestre 2011 contre 1 305,8 millions sur le 1^{er} semestre 2010. Sur une base diluée, le BNPA s'établit à 1,69 euros contre 2,61 euros au 1^{er} semestre 2010.

C.3.20. Résultat net des activités ⁽¹⁾

Le résultat net des activités s'élève à 4 320 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre 4 905 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010, affichant un recul de 11,9 %. Il représente 26,8 % du chiffre d'affaires, contre 30,3 % au 1^{er} semestre 2010.

Le BNPA des activités s'inscrit à 3,30 euros au 1^{er} semestre 2011 contre 3,76 euros au 1^{er} semestre 2010, en baisse de 12,2 %, sur la base du nombre moyen d'actions en circulation.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section F.

C.4. Flux de trésorerie consolidés

Tableau synthétique des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2011	30 juin 2010
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	3 905	4 372
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(13 867)	(2 138)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 939	(3 714)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change	(50)	156
Incidence liée à la trésorerie de Merial	146	—
Variation nette de la trésorerie	73	(1 324)

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 3 905 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre 4 372 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010.

Au 30 juin 2011, la marge brute d'autofinancement atteint 4 780 millions d'euros contre 5 711 millions d'euros au 30 juin 2010, reflétant l'augmentation du coût des ventes du Groupe et l'intégration des frais commerciaux et généraux de Genzyme au 1^{er} semestre 2011.

Le besoin en fonds de roulement croît de 875 millions d'euros sur le semestre contre 1 339 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010. Cette amélioration est principalement liée à la baisse des paiements de frais de restructurations au 1^{er} semestre 2011 et à l'arrêt des versements par Teva de redevances relatives à Copaxone[®] au 1^{er} semestre 2010.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent 13 867 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre 2 138 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 832 millions d'euros (contre 786 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010); elles correspondent essentiellement aux investissements dans les sites industriels et de recherche (563 millions d'euros) ainsi qu'aux paiements contractuels relatifs à des droits incorporels (63 millions d'euros) liés à des accords de licences ou de collaboration.

Les investissements financiers s'élèvent à 13 467 millions d'euros nets de la trésorerie acquise au 1^{er} semestre 2011. Ils sont valorisés, dettes et engagements inclus, à 13 958 millions d'euros et portent principalement sur le rachat des titres de Genzyme (13 547 millions d'euros) et de BMP Sunstone. Au 1^{er} semestre 2010, les investissements financiers s'élevaient à 1 398 millions d'euros; ils étaient valorisés, dettes et engagements inclus, à 2 100 millions d'euros et concernaient principalement le rachat des titres Chattem (1 640 millions d'euros), Bioton Vostok, Fovea et BiPar.

Les produits de cession nets d'impôts (71 millions d'euros) sont principalement liés à la cession d'actifs incorporels au Brésil (36 millions d'euros); au 1^{er} semestre 2010, les produits de cessions représentaient 75 millions d'euros, essentiellement liés à la cession des titres Novoxel (47 millions d'euros). La variation des prêts et autres actifs financiers (361 millions d'euros) est principalement liée à l'acquisition de Genzyme.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement présentent un solde positif de 9 939 millions d'euros au 1^{er} semestre 2011 contre un solde négatif de 3 714 millions d'euros au 30 juin 2010. Au 1^{er} semestre 2011, ils intègrent notamment un recours au financement externe (variation nette des emprunts court et long terme) de 11 406 millions d'euros (contre un remboursement d'emprunts de 229 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010), et le versement du dividende Sanofi pour 1 372 millions d'euros (contre 3 131 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010). Ils incluent également l'acquisition de 2,1 millions d'actions propres pour 113 millions d'euros.

Après incidence de la variation des taux de change et incidence liée à la trésorerie de Merial, la variation nette de la trésorerie à l'actif du bilan au cours du 1^{er} semestre 2011 correspond à une augmentation de 73 millions d'euros contre une diminution de 1 324 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010.

C.5. Bilan consolidé

Au 30 juin 2011, le total du bilan s'élève à 99 594 millions d'euros contre 85 264 millions d'euros au 31 décembre 2010, en hausse de 14 330 millions d'euros.

La dette financière nette du Groupe s'établit à 13 231 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 1 577 millions d'euros au 31 décembre 2010. La dette financière nette est définie comme la somme de la dette financière (courante et non courante) et des instruments dérivés de taux et de change dédiés, diminuée du montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Le ratio de dette financière nette sur fonds propres est passé de 3,0 % à 25,2 %. L'endettement financier du Groupe au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 est détaillé (par nature, par échéance, par taux d'intérêt et par devise) dans la note B.9. aux comptes semestriels consolidés condensés.

Les financements en place au 30 juin 2011, au niveau de la société Sanofi, ne sont pas subordonnés au respect de ratios financiers et ne comportent ni clause d'indexation des marges ni commission en fonction du *rating*.

Les autres principales évolutions du bilan sont résumées ci-dessous.

Le total des **capitaux propres** s'établit à 52 599 millions d'euros au 30 juin 2011 contre 53 288 millions d'euros au 31 décembre 2010. Cette baisse nette s'explique principalement par :

- en réduction, les distributions aux actionnaires (versement du dividende Sanofi de l'exercice 2010 pour 1 372 millions d'euros) et la variation nette des écarts de conversion suite à la revalorisation de l'euro contre les autres devises (1 748 millions d'euros, essentiellement sur le dollar US) ;
- en augmentation, le résultat net de l'ensemble consolidé du 1^{er} semestre 2011 (2 360 millions d'euros).

Au 30 juin 2011, le Groupe détenait 8,1 millions de ses propres actions inscrites en diminution des capitaux propres, représentant 0,6 % du capital.

Les postes « **Ecarts d'acquisition** » et « **Autres actifs incorporels** » (60 077 millions d'euros) ont augmenté de 15 666 millions d'euros, variation qui s'explique principalement par :

- en augmentation, les impacts des acquisitions de sociétés (3 902 millions d'euros d'écarts d'acquisition et 10 704 millions d'euros d'immobilisations incorporelles), principalement Genzyme, et le reclassement des actifs de Merial précédemment reportés en actifs destinés à être cédés ou échangés (1 210 millions d'euros d'écarts d'acquisition et 3 979 millions d'euros d'immobilisation incorporelles) ;
- en réduction, les amortissements et dépréciations de la période (2 237 millions d'euros) y compris les amortissements non récurrents de Merial entre le 18 septembre 2009 et le 31 décembre 2010 (voir la note C.3.11. ci-dessus), ainsi que la revalorisation en euros des actifs libellés en devises (1 981 millions d'euros, principalement sur le dollar US).

Les **provisions et autres passifs non courants** (9 704 millions d'euros) ont augmenté de 378 millions d'euros, du fait notamment de l'augmentation nette des provisions pour restructuration (167 millions d'euros), de l'impact de l'entrée dans le périmètre de consolidation de nouvelles sociétés (Genzyme et BMP Sunstone), et du reclassement des provisions de Merial précédemment reportées en passifs liés aux actifs destinés à être cédés ou échangés.

Les **impôts différés passifs nets** (3 382 millions d'euros) sont en augmentation de 2 625 millions d'euros. Ils augmentent d'une part avec l'intégration des nouvelles sociétés (3 668 millions d'euros) principalement Genzyme et Merial, et diminuent d'autre part en raison des reprises d'impôts différés passifs liées à la revalorisation des immobilisations incorporelles acquises

(750 millions d'euros), et par l'effet de la dévalorisation des devises contre l'euro (119 millions d'euros).

Les **passifs liés à des regroupements d'entreprises et à des intérêts non contrôlants**, courants et non courants (1 597 millions d'euros) ont augmenté de 1 111 millions d'euros en raison de la comptabilisation au 1^{er} semestre 2011 de certificats de valeur conditionnelle (CVR) et d'un complément de prix envers Bayer, qui résultent de l'acquisition de Genzyme.

La diminution des **actifs nets destinés à être cédés ou échangés** (30 millions d'euros contre 5 364 millions d'euros au 31 décembre 2010) correspond au reclassement des actifs nets de Merial (5 347 millions d'euros) vers chaque ligne du bilan en fonction de leur nature (voir la note B.7. aux comptes semestriels consolidés condensés).

D. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques auxquels le Groupe est exposé figurent dans le document de référence 2010 de Sanofi et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2011 sous le numéro D.11-0082. La nature de ces risques n'a pas connu d'évolution significative sur le premier semestre de l'exercice 2011. Ces risques sont susceptibles de survenir au second semestre de l'exercice 2011 ou durant les exercices ultérieurs.

E. PERSPECTIVES

Le Groupe anticipe pour l'ensemble de l'année 2011 une baisse par rapport à 2010 de 2 % à 5 % à changes constants du bénéfice des activités ⁽¹⁾ par action, sauf événement adverse majeur imprévu. Ces perspectives excluent un retour des génériques d'Eloxatine[®] aux États-Unis.

Le bénéfice net des activités par action est défini comme le résultat net des activités ⁽¹⁾ divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

Pour l'ensemble de l'année 2010, le résultat net des activités s'élevait à 9 215 millions d'euros soit 7,06 euros par action.

Ces perspectives ont été élaborées selon des méthodes comptables conformes à celles suivies pour l'établissement des informations historiques du Groupe. Elles ont été établies sur la base d'hypothèses définies par la Société et ses filiales, notamment concernant les éléments suivants :

- l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt ;
- la croissance des marchés nationaux dans lesquels le Groupe est présent ;
- le niveau du remboursement des soins de santé, ainsi que les réformes portant sur la réglementation des prix et les autres mesures gouvernementales relatives à l'industrie pharmaceutique ;
- l'évolution de la concurrence en termes de produits innovants et en termes d'introduction de produits génériques;
- le respect des droits de propriété intellectuelle du Groupe ;
- l'avancement des programmes de recherche et développement ;
- l'impact de la politique de maîtrise des coûts opérationnels et leur évolution ;
- le nombre moyen d'actions en circulation.

Certaines de ces informations, hypothèses et estimations, émanent ou reposent, entièrement ou en partie, sur des appréciations et des décisions de la direction du Groupe Sanofi, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

⁽¹⁾ Voir définition en annexe à la section F.

Avertissement sur les prévisions et les informations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives (au sens du *U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995*). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives.

Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC), y compris ceux énumérés dans les rubriques « 3.1.10. Facteurs de risque »⁽¹⁾ et « Déclarations prospectives » du document de référence 2010 de Sanofi qui a été déposé auprès de l'AMF, ainsi que dans les rubriques « Risk Factors »⁽²⁾ et « *Cautionary Statement Regarding Forward-Looking Statements* » du rapport annuel 2010 sur *Form 20-F* de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Une mise à jour des litiges figure dans la note « B.15. Litiges et arbitrages » de l'information financière semestrielle consolidée au 30 juin 2011 et à la section « D. Principaux risques et incertitudes » en page 74 du rapport semestriel d'activité.

Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

⁽¹⁾ Voir de la page 152 à la page 165 du document de référence 2010 ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

⁽²⁾ Voir de la page 4 à la page 13 du *Annual report on Form 20-F 2010* ; ce document est disponible sur le site internet www.sanofi.com.

F. ANNEXE – DÉFINITION DES DONNÉES FINANCIÈRES

F.1. Chiffre d'affaires à périmètre et changes constants

F.1.1. Chiffre d'affaires à changes constants

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires « à changes constants », cela signifie que l'impact des variations de taux de change est exclu. L'impact des taux de change est éliminé en recalculant les ventes de l'exercice considéré sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

Tableau de passage du chiffre d'affaires publié au chiffre d'affaires à changes constants pour le 1^{er} semestre 2011

(en millions d'euros)	30 juin 2011
Chiffre d'affaires publié du 1 ^{er} semestre 2011	16 128
Impact des variations de taux de change	244
Chiffre d'affaires à changes constants du 1 ^{er} semestre 2011	16 372

F.1.2. Chiffre d'affaires à périmètre constant

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires « à périmètre constant », cela signifie que l'effet des changements de périmètre est corrigé en retraitant les ventes de l'exercice antérieur de la manière suivante :

- en ajoutant la partie des ventes provenant de l'entité ou des droits acquis pour une période identique à la période pendant laquelle ils ont été détenus sur l'exercice en cours ; cette portion des ventes est calculée sur la base des données historiques communiquées par le cédant ;
- de même, lorsqu'une entité ou des droits sur un produit sont cédés, les ventes pour la partie en question sur l'exercice antérieur sont éliminées ;
- et lors de changement de méthode de consolidation, l'exercice antérieur est retraité selon la méthode de consolidation retenue pour l'exercice en cours.

F.2. Résultat net des activités

Le « Résultat opérationnel des activités » est retenu pour l'application d'IFRS 8 ; il est l'indicateur utilisé en interne pour évaluer les performances des opérationnels et allouer les ressources. Le « Résultat opérationnel des activités » correspond au résultat opérationnel après prise en compte des éléments suivants :

- retraitements des montants figurant sur les lignes *Coûts de restructuration, Ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles et Autres gains et pertes, litiges* ;
- extourne des amortissements et des dépréciations des actifs incorporels (hors logiciels) ;
- ajout de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ;
- déduction de la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants ;
- extourne des autres impacts liés aux acquisitions (résultant principalement de l'écoulement des stocks acquis réévalués à leur juste valeur à la date d'acquisition et des conséquences des acquisitions sur les sociétés mises en équivalence) ;
- et extourne des coûts de restructuration relatifs aux sociétés mises en équivalence.

Le « Résultat net des activités » correspond au *Résultat net consolidé – Part attribuable aux Actionnaires de Sanofi* avant (i) amortissements des incorporels, (ii) dépréciations des incorporels, (iii) ajustement de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles, (iv) autres impacts résultant des conséquences des acquisitions (y compris les impacts concernant les sociétés mises en équivalence), (v) coûts de restructuration (y compris ceux relatifs à des sociétés mises en équivalence), (vi) autres gains et pertes, litiges, (vii) impact résultant de l'absence d'amortissement des immobilisations corporelles de Merial en 2010 (conformément à l'application d'IFRS 5), (viii) les effets d'impôts sur les éléments ci-dessus ainsi que (ix) les impacts des litiges fiscaux majeurs, et (x) la part attribuable aux Intérêts Non Contrôlants sur les éléments (i) à (ix). Les éléments (iii), (v) et (vi) correspondent à ceux présentés sur les lignes du compte de résultat consolidé *Coûts de restructuration, Ajustements de la juste valeur des passifs liés à des contreparties éventuelles et Autres gains et pertes, litiges*.

Le Groupe présente également un bénéfice net des activités par action (BNPA des activités). Le BNPA des activités est un indicateur financier spécifique que le Groupe définit comme le résultat net des activités divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation.

III – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2011

Période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Sanofi, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 29 juillet 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Ernst & Young Audit
Christian Chiarasini Jacques Pierres

IV – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 43 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 29 juillet 2011

Christopher A. Viehbacher

Directeur Général

